



# Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

*Provisoire*

**6092<sup>e</sup>** séance

Mercredi 18 mars 2009, à 10 heures  
New York

---

|                    |                                                           |                             |
|--------------------|-----------------------------------------------------------|-----------------------------|
| <i>Président :</i> | M. Shalgham/M. Dabbashi . . . . .                         | (Jamahiriya arabe libyenne) |
| <i>Membres :</i>   |                                                           |                             |
|                    | Autriche . . . . .                                        | M. Mayr-Harting             |
|                    | Burkina Faso . . . . .                                    | M. Kafando                  |
|                    | Chine . . . . .                                           | M. Zhang Yesui              |
|                    | Costa Rica . . . . .                                      | M. Urbina                   |
|                    | Croatie . . . . .                                         | M. Jurica                   |
|                    | États-Unis d'Amérique . . . . .                           | M <sup>me</sup> Rice        |
|                    | Fédération de Russie . . . . .                            | M. Shcherbak                |
|                    | France . . . . .                                          | M. Ripert                   |
|                    | Japon . . . . .                                           | M. Takasu                   |
|                    | Mexique . . . . .                                         | M. Heller                   |
|                    | Ouganda . . . . .                                         | M. Rugunda                  |
|                    | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . | Sir John Sawers             |
|                    | Turquie . . . . .                                         | M. İlkin                    |
|                    | Viet Nam . . . . .                                        | M. Le Luong Minh            |

## Ordre du jour

### Paix et sécurité en Afrique

Lettres identiques datées du 24 décembre 2008, adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2008/813)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



*La séance est ouverte à 10 h 20.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Paix et sécurité en Afrique**

**Lettres identiques datées du 24 décembre 2008, adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2008/813)**

**Le Président** (*parle en arabe*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Afrique du Sud, l'Algérie, de l'Argentine, de l'Australie, du Bangladesh, du Bénin, du Brésil, du Canada, du Congo, de Cuba, de l'Égypte, de l'Italie, du Kenya, du Nigéria, de la Norvège et de la République tchèque des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Au nom du Conseil, je souhaite une chaleureuse bienvenue à S. E. M<sup>me</sup> Nkosazana Dlamini Zuma, Ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud.

*Sur l'invitation du Président, M<sup>me</sup> Dlamini Zuma (Afrique du Sud) prend place à la table du Conseil; les représentants des autres pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.*

**Le Président** (*parle en arabe*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Romano Prodi, Président du Groupe d'experts Union africaine-ONU sur les modalités d'appui aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine, et M. Ramtane Lamamra, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine.

Il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le

Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2008/813, qui contient le texte de lettres identiques datées du 24 décembre 2008, adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général lettre transmettant le rapport du Groupe d'experts Union africaine-ONU sur les modalités d'appui aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine.

Je vais à présent faire quelques observations liminaires.

Le débat public d'aujourd'hui se tient dans le contexte des contacts continus sur la coopération entre l'ONU et les organisations régionales, notamment l'Union africaine, en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Nous avons appelé à la tenue du présent débat public en étant bien conscients que les questions relatives à la paix et à la sécurité ne concernent pas seulement l'Union européenne, mais toutes les organisations régionales.

Partout où éclatent des conflits armés, de graves conséquences s'ensuivent : manque de sécurité, souffrances humaines et flux de personnes déplacées et de réfugiés. Ces problèmes, qui touchent tout particulièrement le continent africain, font peser de lourdes responsabilités sur l'Union africaine, laquelle continue de chercher à renforcer ses capacités de maintien de la paix et de la sécurité. C'est pourquoi il est indispensable de promouvoir une coopération plus systématique entre l'ONU et l'Union africaine face aux questions relatives à la paix et à la sécurité, compte tenu en particulier du fait que la plupart des opérations de maintien de la paix de l'ONU se déroulent sur le continent africain, ainsi que de la nécessité de réagir rapidement aux crises que connaît le continent et de fournir à l'Union africaine des capacités prévisibles et renforcées.

Le présent débat fait suite au débat public que le Conseil a tenu le 16 avril 2008 (voir S/PV.5868) sous la présidence de l'ancien Président du pays frère d'Afrique du Sud. À ladite séance, la résolution 1809 (2008) a été adoptée. Elle reconnaissait la nécessité de rendre plus prévisible, plus durable et plus souple le financement des opérations de maintien de la paix entreprises par des organisations régionales. Elle accueillait également favorablement la proposition du

Secrétaire général tendant à créer un groupe d'experts Union africaine-ONU, composé d'éminentes personnalités, chargé de réfléchir attentivement aux modalités d'appui à ces opérations de maintien de la paix, en particulier pour ce qui est du financement, de l'équipement et de la logistique de lancement, et d'étudier soigneusement les enseignements tirés des entreprises passées et présentes de maintien de la paix menées par l'Union africaine.

En septembre 2008, un groupe d'experts Union africaine-ONU a été mis en place, sous la présidence de l'ancien Premier Ministre de l'Italie, M. Romano Prodi, dont la tâche consistait essentiellement à trouver les moyens d'appuyer les opérations de maintien de la paix africaines établies sous l'égide de l'ONU. Le Groupe d'experts a mené à bien ses travaux et a remis son rapport au Conseil de sécurité.

Au nom des membres du Conseil de sécurité, je me dois de rendre hommage Secrétaire général Ban Ki-moon et au Groupe d'experts Union africaine-ONU pour ce rapport qui permettra des délibérations utiles au Conseil.

Je salue la présence du Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, et je l'invite à prendre la parole.

**Le Secrétaire général (parle en anglais) :** Je me réjouis de pouvoir participer à la présente séance du Conseil de sécurité, et me félicite de l'occasion d'axer notre débat à la fois sur le renforcement des relations entre l'ONU et l'Union africaine et sur les efforts déployés par la communauté internationale pour renforcer davantage les capacités de maintien de la paix de l'Union africaine.

Tout d'abord, je voudrais vous souhaiter la bienvenue, Monsieur le Président, en tant que nouveau Représentant permanent de la Jamahiriya arabe libyenne, et vous féliciter également pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité si peu de temps après avoir assumé vos nouvelles responsabilités. Je vous assure de mon entière coopération et de mon plein appui dans l'exécution de vos fonctions, non seulement en tant que Président du Conseil, mais aussi en tant qu'Ambassadeur de votre pays. J'en profite également pour souhaiter la bienvenue à l'ONU à S. E. M. Romano Prodi, ancien Premier Ministre de l'Italie, et pour le remercier pour la façon dont il a dirigé le Groupe d'experts, dont le Conseil est saisi aujourd'hui, du rapport sur les modalités d'appui aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine (S/2008/813).

Le débat de haut niveau tenu l'année dernière – le 16 avril 2008 – sur la paix et la sécurité en Afrique (voir S/PV.5868), sous la présidence de l'ancien Président Mbeki, a été pour le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine l'occasion d'examiner de plus près le partenariat établi entre l'ONU et l'Union africaine pour garantir la paix et la sécurité en Afrique. Le rapport du Groupe d'experts, dont les membres du Conseil sont saisis aujourd'hui, expose un certain nombre d'idées dont l'objectif est de renforcer ce partenariat en vue d'améliorer notre riposte collective aux conflits en Afrique.

Le rôle joué par les organisations régionales en matière de paix et de sécurité est indispensable au travail du Conseil. Je suis encouragé par les progrès que nous avons accomplis dans nos efforts de coopération avec la Commission de l'Union africaine afin de parvenir à la paix et à la sécurité dans des zones difficiles comme le Darfour et la Somalie. Les enseignements tirés de ces efforts permettront de renforcer notre collaboration à l'avenir.

L'Union africaine continue de développer ses capacités en matière de maintien de la paix. Le Département des opérations de maintien de la paix appuie ces efforts avec des moyens spécialement alloués à cet effet et grâce à des programmes spécifiques.

Le rapport du Groupe d'experts (S/2008/813), tout en montrant qu'il reste encore d'importants défis à relever, propose une série de recommandations qui s'inspirent des enseignements tirés de l'expérience et visent à renforcer les liens à l'avenir. La relation stratégique entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, relayée par la relation entre le Secrétariat de l'ONU et la Commission de l'Union africaine, est au cœur de cette analyse. Dans les deux cas, cette relation s'est largement développée, mais elle doit encore s'accompagner de la réactivité nous permettant de nous efforcer ensemble de prévenir les conflits et non simplement de réagir aux crises. Le Département des affaires politiques a instauré une série de réunions avec ses homologues de l'Union africaine, et j'espère que nous pourrions nous appuyer sur cette initiative pour élaborer rapidement une approche plus globale pour l'avenir.

Nombre des obstacles auxquels se heurte l'Union africaine ont trait aux difficultés qu'elles rencontrent

pour obtenir les ressources nécessaires pour financer à la fois ses déploiements et son propre développement à long terme. Une mission de maintien de la paix sous-financée peut mettre en péril les avantages initiaux liés à son déploiement et risque de susciter des attentes qu'elle n'a pas les moyens de satisfaire.

C'est dans ce contexte que le Groupe d'experts a formulé des recommandations visant à régler les questions de financement et de ressources. Ces recommandations ont des répercussions d'une portée considérable et vont exiger une analyse détaillée, en particulier pour ce qui est des contributions mises en recouvrement, qui devra être examinée par les organes et processus législatifs compétents au sein de l'ONU. En dépit de ces aspects complexes, le rapport propose une première approche pour examiner ces questions de manière globale tout en nous permettant de mettre en place un partenariat plus efficace.

J'attends avec intérêt de procéder à un dialogue constructif avec les États Membres principalement concernés, y compris les membres du Conseil, les membres de l'Union africaine, les pays qui fournissent des contingents et les autres parties prenantes. Le prochain séminaire de réflexion avec les membres du Conseil de sécurité qui aura lieu ce week-end fournira une occasion précieuse d'examiner plus en détail cette question.

Le développement de l'architecture africaine de paix et de sécurité est déterminant pour compter sur une approche à long terme efficace en matière de prévention et de règlement des conflits. Il exige un appui soutenu de la communauté internationale, y compris l'Union européenne et les nombreux partenariats bilatéraux. La relation stratégique entre l'ONU et l'Union africaine est au cœur de ce cadre encore en construction et peut potentiellement changer la vie de millions de personnes sur le continent africain.

**Le Président (parle en arabe) :** Je remercie le Secrétaire général des paroles aimables qu'il m'a adressées à moi personnellement ainsi qu'à mon pays.

Je donne maintenant la parole à M. Romano Prodi, Président du Groupe d'experts Union africaine-ONU sur les modalités d'appui aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine.

**M. Prodi (parle en anglais) :** Je suis sincèrement reconnaissant de la possibilité qui m'est donnée de présenter, en tant que Président du Groupe d'experts

Union africaine-ONU sur les modalités d'appui aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine, les résultats de nos travaux. Je voudrais tout d'abord aborder deux questions élémentaires.

Premièrement, je voudrais rendre sincèrement hommage à la qualité et aux contributions individuelles apportées par chacun des membres du Groupe d'experts au cours du travail très intense que nous avons mené et je voudrais saluer l'appui généreux du personnel des Nations Unies dont nous avons bénéficié. Je suis particulièrement reconnaissant au Secrétaire général Ban Ki-moon.

Deuxièmement, il est apparu clairement dès le départ que si le mandat du Groupe d'experts était formulé en termes techniques, les questions traitées avaient quant à elles de fortes implications politiques.

L'avant-propos au rapport du Groupe d'experts (S/2008/813) précise le lien qui existe entre la paix et le développement. L'absence de paix signifie l'absence de développement. Pourtant les complexités inhérentes à cette affirmation sont telles qu'il est souvent difficile de réconcilier la nécessité d'un engagement régional avec les capacités disponibles.

La responsabilité qui incombe aux acteurs régionaux de régler les questions de paix et de sécurité dans leur propre région est indiscutable. Mais cela ne veut pas dire que l'Union africaine ou les communautés économiques régionales doivent remplacer l'ONU. Cela au moins est clair. Au contraire, les principes de la Charte des Nations Unies doivent être renforcés et un cadre doit être mis en place pour que notre action collective permette d'apporter la réponse appropriée quelle que soit la situation.

C'est avec cela à l'esprit que le Groupe d'experts a abordé son travail et, avec la présentation de son rapport, j'espère que nous pourrions évoluer vers une approche plus systématique dans la manière dont nous réagissons aux défis posés à la paix et à la sécurité en Afrique.

L'Union africaine doit pleinement jouer le rôle qui lui revient. Elle doit disposer des moyens d'appuyer les futurs déploiements opérationnels à court terme et également de mettre en place les capacités nécessaires à long terme.

Lorsque j'ai pris la parole lors de la réunion de haut niveau présidée par l'ancien Président Mbeki, en avril de l'année dernière (voir S/PV.5868), j'ai insisté sur la nécessité d'une coopération plus étroite entre les

niveaux internationaux et régionaux et d'une action plus efficace de la communauté internationale en cas de crise. Nous nous trouvons dans une nouvelle ère où l'ampleur et la complexité des défis exigent une coopération accrue entre tous les acteurs.

Pour relever ces défis, il faut des relations efficaces, une coordination renforcée et une bonne connaissance des forces et des faiblesses de chacun. Beaucoup de chemin a été parcouru ces dernières années et je salue les énormes progrès qui ont été accomplis par l'Union africaine et par les communautés économiques régionales en Afrique. Nous avons tous beaucoup à apprendre de ces progrès.

Toutefois, ce processus doit être consolidé afin qu'il permette véritablement de renforcer les capacités de l'Union africaine de contribuer à la sécurité mondiale et de jouer un rôle de premier plan dans les efforts internationaux déployés pour ramener la paix sur le continent.

De fait, pour que l'Union africaine soit à même de réagir aux crises continentales dans le contexte d'un cadre international plus large il faut qu'elle dispose de moyens importants. Développer de telles capacités demande l'appui permanent de la communauté internationale, y compris les partenaires et donateurs un peu inhabituels. Nous devons y parvenir en dépit de la concurrence qu'entraîne actuellement la faiblesse des ressources disponibles. Pour atteindre cet objectif, il faut une meilleure coordination, de nouveaux mécanismes et des outils novateurs.

Grâce à l'architecture africaine de paix et de sécurité, des progrès importants ont été enregistrés dans de nombreux domaines, allant de la prévention des conflits au déploiement de missions de maintien de la paix et au développement des capacités à long terme. Nous devons veiller à poursuivre les progrès dans ce sens.

L'architecture africaine de paix et de sécurité ne peut agir isolément et le rapport souligne qu'il importe d'établir une vision commune entre l'ONU et l'Union africaine dès lors que nous traitons de questions qui présentent un intérêt commun. Cela implique une coordination nouvelle et forte entre les deux conseils. Les réunions conjointes qui ont déjà eu lieu représentent un grand pas en avant. Cependant, le Groupe d'experts souhaite encourager l'organisation d'échanges plus réguliers, ce qui permettrait de parvenir à une plus grande continuité dans notre approche et d'établir une véritable vision commune.

Au niveau de la Commission de l'Union africaine et du Secrétariat de l'ONU, le Groupe d'experts a reconnu que de grands progrès avaient été réalisés et que l'on avait jeté des bases solides en faveur de la coopération, tant en ce qui concerne l'appui aux déploiements opérationnels que le renforcement des capacités à long terme. Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire. Limiter l'appui opérationnel à des missions spécifiques est compréhensible, mais cela ne joue pas nécessairement en faveur d'une coopération soutenue et efficace.

Si la Commission de l'Union africaine et le Secrétariat de l'ONU souhaitent parvenir à un niveau de coopération nécessaire pour susciter des synergies mutuelles efficaces, ils doivent donc pouvoir travailler ensemble de façon plus structurée. À cette fin, le Groupe d'experts a recommandé la création d'un mécanisme grâce auquel les organisations respectives pourront échanger plus régulièrement leurs points de vue. Il existe divers modèles possibles qui pourraient être utilisés afin de mettre en œuvre ce processus sans créer de nouvelles structures.

L'aptitude à travailler ensemble peut être entravée par les ressources limitées de la Commission de l'Union africaine. Il ne suffit donc pas d'améliorer la coordination. C'est nécessaire mais pas suffisant. Il faut que cela aille de pair avec une capacité institutionnelle renforcée qui permettra à l'Afrique de prendre en main ce processus. Cela ne sera possible que lorsque la Commission disposera des effectifs appropriés et qualifiés fournis par les États membres de l'Union africaine.

Ce sont inévitablement les moyens militaires qui attirent l'attention des médias en ce qui concerne le développement de la Force africaine en attente. Mais le rapport souligne le fait que la paix sur le continent africain ne sera pas réalisée grâce au seul déploiement de la force militaire. Il faut renforcer les capacités dans un grand nombre de domaines tels que le renseignement, l'alerte rapide, la prévention des conflits et la réconciliation et la reconstruction après les conflits. Ici, je le répète, il est impératif d'établir une vision commune.

Comme l'a récemment déclaré l'actuel Président de l'Union africaine, Mouammar Al-Khadafi, si l'Afrique n'adopte pas une approche politique commune, elle ne prendra jamais en main son destin pacifique. Élaborer une vision commune est une chose, la concrétiser en est une autre. Pour ce faire, il faut

établir des partenariats reposant sur des capacités crédibles et cela exige des ressources très importantes.

Le Groupe d'experts a examiné un ensemble d'options possibles qui permettraient de rendre le financement plus prévisible et plus durable à long terme. Les détails techniques de cette proposition devront être précisés dans un avenir proche.

La recommandation tendant à ce que les organes délibérants de l'ONU approuvent le recours aux contributions mises en recouvrement dans le respect de certains critères reconnaît l'importance de la relation ONU-Union africaine ainsi que les avantages à tirer de l'avantage comparatif de l'Union africaine qui peut déployer rapidement une opération de transition jusqu'à ce que les conditions soient remplies pour un engagement à plus long terme de l'ONU. Le Groupe d'experts a tenu compte de l'ensemble des différents points de vue sur cette proposition et a estimé que le moment est venu pour l'ONU d'approfondir toutes les questions relatives au rôle de l'Union africaine dans le règlement des questions de paix et de sécurité. Cela doit évidemment se faire en coordination avec les efforts de l'ONU.

De même, les recommandations portant sur la nécessité d'un appui logistique doivent faire l'objet d'un examen plus approfondi. Nous avons plus particulièrement l'occasion de rompre avec les approches traditionnelles du passé et de tirer profit d'idées plus novatrices qui évitent de stocker de grandes quantités d'équipements, chose de plus en plus importante dans la conjoncture économique actuelle.

En ce qui concerne le renforcement des capacités à long terme, le Groupe d'experts a recommandé la création d'un fonds d'affectation spéciale multidonateurs. Le concept même de ce fonds multidonateurs signifie que tous ceux qui souhaitent voir une Afrique pacifique seront appelés à contribuer sous forme de ressources financières, humaines et techniques afin de renforcer cette capacité. De nouveaux donateurs ont été encouragés, sont encouragés et seront encouragés à apporter ou à augmenter leur contribution. Si, comme nous l'espérons, ce grand fonds multidonateurs est créé avec succès, son ampleur et sa complexité exigeront un niveau d'expertise qui n'existe que dans de rares institutions internationales. Je sais que cela donne lieu à des débats, mais c'est la raison pour laquelle, dans cette phase de lancement, nous avons recommandé la participation du Programme des Nations Unies pour le

développement. Cependant, afin de garantir une autonomisation progressive de l'Union africaine, le Siège de cette structure se trouvera dans un premier temps à Addis-Abeba. Il est prévu que l'Union africaine en assume la pleine responsabilité dans un bref délai et par la suite prenne totalement ce fonds en charge.

En outre, il convient de souligner que, dès le départ, l'Union africaine sera chargée de définir les priorités et les projets dans le domaine du renforcement des capacités. Lors de diverses réunions avec des chefs d'État et de gouvernement de pays souhaitant appuyer le rôle de l'Union africaine dans les opérations de maintien de paix, j'ai constaté qu'il y avait dans l'ensemble une attitude positive à l'égard de notre proposition de créer un fonds multidonateurs chargé de financer le renforcement des capacités à long terme. Je sais bien que l'engagement d'un Premier Ministre n'est pas le même que celui d'un Ministre des finances, mais cet accueil a été très encourageant.

Cette idée mérite un examen supplémentaire afin de définir des modalités détaillées et de déterminer de quelle manière le fonds pourra travailler en synergie avec les mécanismes existants, tels que la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique soutenue par l'Union européenne.

Pour terminer, je soulignerais que certaines des recommandations peuvent être mises en œuvre relativement facilement, en particulier celles visant à renforcer les relations politiques entre l'ONU et l'Union africaine. Certaines vont déjà de l'avant dans le cadre d'un processus en cours. D'autres doivent faire l'objet d'une analyse plus détaillée que ce qu'il a été possible de faire dans le cadre des travaux du Groupe d'experts.

Le Groupe d'experts a effectué le plus gros de ses travaux lorsque les conséquences du ralentissement économique actuel ne se faisaient pas encore totalement sentir. Néanmoins, il est essentiel que l'appui à l'Union africaine soit renforcé à l'avenir. C'est excessivement important. Nous devons mieux travailler ensemble et trouver des instruments de coopération plus efficaces.

Nous devons renforcer tous ensembles les capacités de l'Union africaine. L'appui des États membres de l'Union africaine est tout aussi important que l'appui matériel des États Membres de l'ONU qui ne sont pas africains. Le contrôle doit être exercé par l'Afrique, mais tous les États Membres, en particulier

ceux ayant des intérêts en Afrique, doivent s'engager en faveur du processus. Il est évident qu'il n'y a pas de développement sans paix, mais il est également évident que la paix en Afrique affecte non seulement le futur de l'Afrique mais également notre futur à tous. Ce rapport doit donc être perçu comme une étape importante du long processus qui nécessitera de nouvelles consultations et davantage de travail pour mettre en œuvre ses recommandations.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je remercie M. Prodi de son exposé et de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à M. Ramtane Lamamra, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine.

**M. Lamamra** : Monsieur le Président, permettez-moi de vous dire ma satisfaction de m'adresser, sous votre présidence, au Conseil de sécurité, au nom de la Commission de l'Union africaine et de son président, M. Jean Ping, sur une question de grande importance pour la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité sur le continent africain. Mais avant tout, il me plaît de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre nomination en qualité de Représentant permanent de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'ONU et pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je vous sais particulièrement gré de nous avoir conviés à ce débat consacré à l'examen du rapport du Groupe d'experts Union africaine-ONU sur les modalités d'appui aux opérations de maintien de la paix et de la sécurité internationales de la paix de l'Union africaine (S/2008/813), cette question se situant désormais au cœur de la problématique du renforcement de l'efficacité des opérations de maintien de la paix dans notre continent et à travers le monde.

Notre appréciation va, dans ce contexte, au Secrétaire général Ban Ki-moon pour son engagement constant en faveur de la paix en Afrique et en faveur de la promotion d'un partenariat effectif et exemplaire entre l'ONU et l'Union africaine. Dans la perspective de ce partenariat, la nomination du Président Romano Prodi, un ami fidèle de l'Afrique, à la tête de ce Groupe d'experts Union africaine-ONU était un gage de succès de cette entreprise, comme en témoigne à présent le rapport sous examen. Je tiens à lui exprimer, ici, ainsi qu'aux membres du Groupe d'experts, les félicitations de la Commission de l'Union africaine et les miennes propres.

De fait, le rapport sous examen reflète bien un travail de qualité qui tire avantageusement les

enseignements des opérations de maintien de la paix en Afrique et ouvre des perspectives prometteuses à une efficacité plus grande de l'Union africaine en la matière, à travers notamment la disponibilité des ressources financières prévisibles et durables qui lui sont indispensables pour s'affirmer davantage dans les domaines de la paix et de la sécurité. La nécessité de renforcer les capacités institutionnelles de l'Union africaine, l'accroissement des ressources et moyens, ainsi que la stabilisation du financement du maintien de la paix en Afrique, sont opportunément mis en relief dans le rapport.

Tout aussi pertinentes sont les recommandations particulières visant au renforcement de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine en termes de collaboration opérationnelle à différents niveaux. Il en va de même de la création de nouveaux mécanismes de financement qui permettraient de soutenir des opérations spécifiques de maintien de la paix, que ce soit à travers des contributions mises en recouvrement par l'ONU ou au moyen de la proposition d'un fonds d'affectation spéciale multidonateurs alimenté par des contributions volontaires. C'est là, de notre point de vue, une mesure novatrice fort opportune qui mérite le soutien de tous.

Au cours de ces dernières années, les arrangements régionaux ont fait preuve d'un dynamisme renouvelé dans la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans les régions concernées. Nulle part sans doute n'est cette nouvelle réalité plus manifeste qu'en Afrique. Depuis quelques années en effet, l'Union africaine a imprimé une nouvelle dynamique à ses efforts visant à relever les défis pressants auxquels le continent est confronté dans le domaine de la paix et de la sécurité.

Sur la base des dispositions pertinentes du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, une architecture continentale de paix et de sécurité a vu le jour. Certes, beaucoup reste à faire pour rendre cette architecture pleinement opérationnelle, des progrès significatifs n'en ont pas moins été accomplis, comme en témoignent l'action au quotidien du Conseil de paix et de sécurité et les initiatives prises par le Groupe des Sages, ainsi que les mesures prises dans le cadre de la mise en place du Système continental d'alerte rapide et celle tendant à l'opérationnalisation en juin 2010 de la Force africaine en attente. En outre, l'Union africaine et les mécanismes régionaux travaillent de plus en plus

étroitement ensemble, dans le cadre du Mémorandum d'accord de coopération conclu en janvier 2008.

Parallèlement à la mise en place progressive de cette architecture, l'Union africaine est engagée quotidiennement dans des efforts de prévention, de gestion et de règlement des conflits. Que les défis à relever dans ce cadre soient, pour tout dire, énormes ne fait guère de doute : il suffit de passer en revue l'actualité récente sur le continent pour s'en convaincre. Mais il existe aujourd'hui une volonté politique forte de faire face à ces difficultés, notamment en redoublant d'efforts afin que la prévention structurelle, la médiation et les bons offices permettent d'éviter que des tensions et des crises latentes dégénèrent en conflits armés ouverts.

L'expérience de l'Afrique en matière de déploiement d'observateurs et d'unités militaires s'est développée en différentes parties du continent, dans des conditions souvent particulièrement difficiles. C'était le cas dans le passé proche au Burundi et au Soudan. C'est à présent le cas en Somalie, où les bataillons déployés par l'Ouganda et le Burundi dans le cadre de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) s'emploient vaillamment à soutenir la marche balbutiante du peuple somalien vers la paix, la réconciliation, la sécurité et la stabilité.

En prenant de telles initiatives, l'Union africaine agit évidemment au titre de ses responsabilités politiques propres. De telles actions sont manifestement le témoignage éloquent d'une solidarité africaine qui se veut agissante et qui veut que les autres pays africains soient aux côtés de la Somalie dans l'épreuve qu'elle traverse. Dans le même temps l'Union africaine, à travers toutes ces initiatives en matière de rétablissement de la paix, de promotion et de soutien à la paix, agit également au nom de la communauté internationale, et tout particulièrement au nom du Conseil de sécurité, qui a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

C'est donc dans ce contexte que l'Union africaine a demandé que les Nations Unies examinent, dans le cadre du Chapitre VIII de la Charte, la possibilité de financer, à travers des contributions obligatoires, des opérations de maintien de la paix entreprises par l'Union africaine ou sous son autorité et avec le consentement du Conseil de sécurité. Le processus initié à la suite de cette demande, grâce à une proposition avisée de l'Afrique du Sud, a abouti au rapport qui est soumis aujourd'hui à votre Conseil. Je

tiens ici à exprimer la haute appréciation de la Commission de l'Union africaine à M<sup>me</sup> Dlamini Zuma, Ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud, pour l'engagement de son pays et pour celui qu'elle a manifesté personnellement dans la réalisation de ce grand projet.

Incontestablement, le rapport à l'examen marque bien une étape importante dans les efforts d'ensemble visant à renforcer les capacités de l'Union africaine à faire face aux défis auxquels le continent est confronté dans le domaine de la paix et de la sécurité, ainsi qu'à mobiliser un appui plus important auprès de la communauté internationale. Les recommandations relatives au financement des opérations de maintien de la paix conduites par l'Union africaine sont de ce point de vue d'une importance toute particulière.

Le Président du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine pour le mois de mars aura l'occasion de vous faire part de la contribution spécifique que le Conseil de paix et de sécurité souhaite apporter directement à votre examen de ce dossier.

L'avenir de la fonction du maintien de la paix et de la sécurité internationales sollicite, de notre part à tous, créativité et audace. Un niveau élevé de décentralisation ou de déconcentration, postulant une harmonisation des efforts aux niveaux global et régional, ainsi qu'une concordance des stratégies, s'impose de plus en plus comme un passage obligé pour la prise en charge des défis majeurs que la communauté internationale doit relever en matière de paix et de sécurité, singulièrement en Afrique. Au moment où l'Afrique, qui a bien anticipé les nouvelles réalités et les nouvelles exigences du maintien de la paix, s'est précisément dotée d'une architecture complète et progressivement opérationnelle de paix et de sécurité, dont la Force africaine en attente doit pouvoir être l'instrument rapide, efficace et dynamique, la prise en charge effective du défi du financement s'impose, en toute équité, comme relevant d'une responsabilité partagée.

Il importe que le rapport Prodi marque une étape qualitative décisive dans cette direction. L'Union africaine ne ménagera aucun effort pour faire des orientations et recommandations de ce rapport des réalités au plus grand bénéfice de la paix et de la sécurité dans le continent et dans le monde.

**Le Président (parle en arabe) :** Je remercie M. Ramtane Lamamra, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, pour son exposé.

Conformément à l'accord auquel les membres du Conseil sont parvenus, je rappelle à tous les orateurs de bien vouloir limiter leur déclaration à une durée maximale de cinq minutes, afin de permettre au Conseil de mener ses travaux avec diligence. Les délégations qui ont préparé de longues déclarations sont priées d'en distribuer le texte écrit et de bien vouloir en prononcer une version résumée lorsqu'elles prendront la parole dans la salle du Conseil.

Je donne maintenant la parole à S. E. M<sup>me</sup> Nkosazana Dlamini Zuma, Ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud.

**M<sup>me</sup> Dlamini Zuma** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, de nous avoir permis de participer à ce débat public et de vous y faire part de nos vues sur l'importante question du renforcement de la relation entre l'ONU et les organisations régionales, notamment l'Union africaine (UA). Je saisis en outre cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars. Ma délégation est également reconnaissante au Secrétaire général pour la déclaration qu'il a prononcée et pour sa participation à cette séance.

Nous remercions également M. Romano Prodi, Président du groupe d'experts Union africaine-ONU sur les modalités d'appui aux opérations de maintien de la paix, de nous avoir présenté ce rapport important (S/2008/813), et nous espérons qu'il continuera de mener ce processus à sa conclusion logique.

De nos jours, la nécessité de renforcer la relation entre l'ONU et les organisations régionales demeure plus importante que jamais, car nous constatons que nous comptons de plus en plus sur les organisations régionales pour aborder et régler certains des conflits auxquels nous nous heurtons. Il est encourageant de voir que la coopération entre l'ONU et l'Union africaine s'est améliorée ces dernières années. Le partenariat récent entre l'ONU et l'UA concernant le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour témoigne de la grande importance que revêtent la coopération et le partenariat de l'ONU avec les organisations régionales.

Nous nous félicitons en outre de la décision du Conseil de sécurité d'adopter une résolution approuvant les propositions de renforcer la Mission de l'Union africaine en Somalie et de lui prêter appui. Nous espérons que cette évolution positive mènera à

une coopération et à un partenariat renforcés et plus systématiques.

Malgré la nécessité de renforcer la coopération et le partenariat établis entre l'ONU et les organisations régionales, cette coopération ne vise pas à dégager le Conseil de sécurité de la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales qui lui a été confiée par la Charte des Nations Unies. À cet égard, le Conseil de sécurité demeure le principal organe international chargé de la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'Afrique du Sud est convaincue que nous devrions coordonner nos efforts de sécurité collectifs sous l'égide de l'ONU. C'est pour cette raison que, sous son mandat de membre non permanent du Conseil de sécurité, l'Afrique du Sud s'est focalisée sur l'importante question du renforcement de la relation entre l'ONU et les organisations régionales, notamment l'Union africaine.

La résolution 1809 (2008) reconnaît notamment la nécessité de rendre plus prévisible, plus durable et plus souple le financement des organisations régionales lorsqu'elles entreprennent des opérations de maintien de la paix sous le mandat des Nations Unies. La résolution s'est en outre félicitée de la proposition du Secrétaire général de créer un groupe d'experts Union africaine-ONU en vue de réfléchir attentivement aux modalités d'appui aux opérations de maintien de la paix.

L'Afrique du Sud se félicite du rapport du groupe d'experts Union africaine-ONU sur les modalités d'appui aux opérations de maintien de la paix. Nous nous félicitons également des efforts inlassables déployés par M. Romano Prodi, Président du groupe, par ses autres membres et par le personnel pour rédiger ce rapport. Comme mentionné au paragraphe 4 du rapport, le groupe d'experts a mené à de multiples consultations avec l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et d'autres interlocuteurs pertinents.

L'Afrique du Sud accueille favorablement les recommandations audacieuses figurant dans le rapport du groupe. Il convient toutefois de noter que ces recommandations sont inachevées et n'apportent pas de réponses concluantes en matière de fourniture de ressources nécessaires, durables et prévisibles pour les opérations de maintien de la paix africaines menées par l'Union africaine.

Ma délégation se réjouit particulièrement des recommandations du groupe, notamment de celle

figurant au paragraphe 90 du rapport s'agissant de l'utilisation des contributions de l'ONU. La question du financement des opérations de maintien de la paix régionales reste déterminante pour l'amélioration et la rationalisation de la relation entre l'ONU et l'Union africaine. Nous pensons que cette recommandation est la première mesure importante vers l'élimination des obstacles les plus importants qui entravent les capacités dont dispose l'Afrique pour régler les conflits sur notre continent.

Pour sa part, l'UA reste déterminée à résoudre les conflits africains. L'entrée en fonction du Conseil de paix et de sécurité de l'UA et du Système d'alerte rapide à l'échelle du continent, la reconstruction et le développement d'après conflit, le Groupe des Sages et la Force africaine en attente indiquent clairement cette détermination et constituent le cadre de base pour instaurer la paix et la sécurité sur le continent. Mais les ressources à sa disposition ne sont pas à la hauteur de cette détermination. Pour sa part, l'ONU, en particulier le Conseil de sécurité, devraient amplifier leurs efforts de manière tangible.

La question du renforcement des capacités est d'égale importance. Ma délégation partage la vue du Groupe quant à l'importance d'élargir la capacité institutionnelle de l'UA. Nous croyons que tout effort visant à apporter des améliorations dans ce domaine devrait s'appuyer sur les mécanismes existants. Dans ce contexte, nous félicitons de leurs efforts actuels diverses parties intéressées qui cherchent à soutenir l'UA dans le domaine du renforcement des capacités. En particulier, ma délégation tient à reconnaître le rôle charnière permanent que joue l'Union européenne, par l'entremise de la nouvelle Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique, s'agissant de renforcer le mécanisme d'intervention rapide que constituent les activités de médiation et de soutien à la paix conduites par l'Afrique.

Ma délégation soutient pleinement l'opinion du Groupe que ses recommandations ne représentent qu'une phase initiale dans un processus à long terme de développement de la capacité propre de l'UA et de soutien à cette capacité. À cet égard, l'Afrique du Sud entérine la recommandation du Groupe tendant à ce qu'une équipe conjointe Union africaine-Nations Unies soit créée avec mission d'examiner les modalités détaillées permettant d'appuyer les recommandations faites dans le rapport. Nous voudrions dire aussi que nous partageons l'opinion du Commissaire à la paix et

la sécurité de l'Union africaine, M. Lamamra, et nous le remercions d'être venu.

Pour terminer, nous sommes heureux que le Conseil de sécurité adopte une déclaration présidentielle où figurent des passages traitant des défis et perspectives communs qui attendent tant les Nations Unies que l'UA. Pour sa part, l'Afrique du Sud soutient cette déclaration, mais elle prête aussi appui aux activités communes qui visent à resserrer encore la coopération entre les Nations Unies et les organisations régionales, en particulier. Nous espérons donc que le Secrétaire général poursuivra ses efforts en ce sens.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je remercie le Ministre, M<sup>me</sup> Zuma, de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

**M. Shcherbak** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La délégation de la Fédération de Russie est heureuse, Monsieur, de vous voir assumer vos nouvelles fonctions de Représentant permanent de la Jamahiriya arabe libyenne. Nous vous souhaitons le plus grand succès. C'est avec un sentiment de satisfaction que nous relevons la présence à la séance d'aujourd'hui du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, du Ministre des affaires étrangères de la République sud-africaine, M<sup>me</sup> Dlamini Zuma, et du Commissaire à la paix et la sécurité de l'Union africaine, M. Lamamra.

Nous sommes reconnaissants à M. Prodi et à l'équipe qu'il dirige du rapport complet sur les modalités de soutien aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine (S/2008/813). Nous notons que ce document arrive à son heure. Selon nous, le rapport ajoute une contribution appréciable aux efforts de la communauté internationale pour régler les conflits sur toute l'étendue du continent africain. Il contient une analyse approfondie des efforts de l'Union africaine en matière de maintien de la paix et des moyens de renforcer les capacités de cette organisation régionale à cet égard. Il propose un vaste choix de mesures pratiques tant à bref qu'à long terme afin de consolider la coopération entre l'Union africaine et les Nations Unies.

Il est clair que les capacités et les ressources de l'Union africaine ont besoin d'un appui international. À cet égard, il faut porter une attention prioritaire à la mise en place d'une architecture continentale de paix et de sécurité et à la création et l'opérationnalisation

d'une Force africaine en attente. Il est ici nécessaire de considérer le problème de la coordination des efforts de la communauté internationale pour aider l'Union africaine à accroître ses propres capacités de maintien de la paix.

Concernant le resserrement de la coopération entre les Nations Unies et l'Union africaine – et aujourd'hui le Secrétaire général l'a qualifié à juste titre de relation stratégique –, une riche expérience positive a été accumulée. Une force conjointe de maintien de la paix a été mise en place au Darfour sous l'égide des Nations Unies et de l'Union africaine et d'énergiques efforts sont entrepris afin de faire avancer le processus politique au Darfour. Les États membres de l'Union africaine jouent un rôle important dans la stabilisation de la situation en Somalie.

Les moyens politiques et diplomatiques de détourner les menaces et les conflits sont toujours davantage conçus en fonction de chaque cas. Ici, les Africains eux-mêmes doivent assumer un rôle clef. Les activités de maintien de la paix de l'Union africaine et d'organisations sous-régionales comme la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest, la Communauté de développement de l'Afrique australe et l'Autorité intergouvernementale pour le développement, aussi bien que les missions de médiation d'éminentes figures politiques africaines, ont en bien des occasions contribué à réaliser des progrès notables vers la stabilité régionale.

L'expérience a montré l'efficacité du modèle de déploiement préventif des opérations régionales de maintien de la paix dans les points chauds du continent entier, avec transfert ultérieur de ces missions aux Nations Unies. Nous sommes en accord avec la vue présentée dans le rapport de M. Prodi, à savoir que la difficulté majeure des opérations de maintien de la paix, aujourd'hui, réside dans le fait qu'aucune organisation ne peut, à elle seule, résoudre ces problèmes. Il est nécessaire de pousser plus avant les approches collectives pour venir efficacement à bout des menaces et défis actuels et d'exiger un resserrement de la coopération entre les Nations Unies, le Conseil de sécurité et leurs partenaires régionaux. Cette coopération doit être basée sur le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1 de l'Assemblée générale) et sur la Charte des Nations Unies, en particulier le Chapitre VIII. Les dispositions du Chapitre VIII de la Charte fournissent une solide base juridique pour conduire les opérations africaines de maintien de la paix sanctionnées par le Conseil de

sécurité, aidant ainsi à édifier une architecture africaine de la sécurité. Les mécanismes africains qui visent à prévenir et régler les conflits doivent devenir pleinement opérationnels.

Au cours des quelques dernières années, le Conseil a maintes fois examiné la question du resserrement de la coopération pratique avec les organisations régionales. Le débat d'aujourd'hui, qui est centré sur la coopération pratique avec l'Union africaine, confirme de nouveau toute l'attention que le Conseil de sécurité prête à élaborer des stratégies efficaces pour préserver la paix et la sécurité en Afrique. Les recommandations du rapport méritent de recevoir une attention soutenue et une suite sur le fond. Beaucoup de ces recommandations concernent les intérêts de tous les États Membres de notre organisation mondiale. Aussi bien le Secrétariat de l'ONU que l'Assemblée générale devraient analyser avec soin les recommandations relatives à l'octroi d'un appui logistique et financier momentané aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine, appui dont le coût serait imputé sur les quotes-parts des États Membres.

La Fédération de Russie participe activement à la mise au point et à l'application d'un programme international d'appui stratégique à l'Afrique, notamment au renforcement des capacités de maintien de la paix de l'Union africaine. Des contingents russes sont actifs dans presque toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies à travers le continent africain. Une unité d'hélicoptères russe est déployée dans le cadre de la mission des Nations Unies au Soudan. D'autres unités d'hélicoptères sont déployées dans le cadre de la force de maintien de la paix conduite par l'Union européenne au Tchad et en République centrafricaine, et elles rempliront bientôt leurs fonctions dans le cadre de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad. Les établissements russes de formation spécialisée ont un programme de formation que suit actuellement le personnel africain de maintien de la paix.

Pour terminer, je voudrais ajouter que la délégation russe est prête à adopter le projet de déclaration présidentielle que prépare la Libye. Nous espérons que le débat d'aujourd'hui servira à communiquer un nouvel élan à la coopération technique entre les Nations Unies et l'Union africaine.

**M. Rugunda** (Ouganda) (*parle en anglais*) : Je voudrais, Monsieur, vous souhaiter la bienvenue et

vous féliciter alors que vous assumez la fonction de Représentant permanent de la Jamahiriya arabe libyenne et la présidence du Conseil de sécurité. Je tiens aussi à vous remercier d'organiser cet important débat, qui a donné à l'ensemble des États Membres de l'ONU une occasion de contribuer à une discussion sur la paix et la sécurité en Afrique.

Je tiens à saluer M<sup>me</sup> Dlamini Zuma, Ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud, dont la présence ici est un hommage mérité au rôle important que l'Afrique du Sud a joué au Conseil de sécurité pour inscrire le débat sur les modalités d'appui aux opérations de maintien de la paix à l'ordre du jour du Conseil. Je souhaite également la bienvenue au Président du Groupe d'experts Union africaine-ONU, M. Romano Prodi, et le remercier, ainsi que les autres membres du Groupe, pour le bon travail qu'ils ont accompli. Je voudrais également saluer la présence de l'Ambassadeur Lamamra, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine. Je tiens à remercier les invités pour leurs déclarations, ainsi que le Secrétaire général pour sa présence parmi nous et pour sa déclaration.

Le présent débat est l'occasion pour l'ONU de porter encore une fois son attention sur la paix et la sécurité en Afrique. L'Ouganda félicite le Groupe d'experts pour son rapport. Il importe de noter que d'emblée, le rapport reconnaît la prééminence du Conseil de sécurité de l'ONU dans les domaines de la paix et de la sécurité internationales, ce qui est fondamental. Le rapport souligne également la nécessité de renforcer les relations stratégiques entre l'ONU et l'Union africaine afin d'établir un partenariat plus efficace pour aborder les questions d'intérêt mutuel.

Comme beaucoup de membres du Conseil le savent, de nombreuses régions du continent africain ont été ravagées par des conflits, qui ont provoqué d'énormes dégâts économiques et sociaux et ont eu des effets néfastes sur le développement du continent. Ces conflits sont non seulement la cause de souffrances humaines, mais ils exacerbent la pauvreté et créent un terreau propice à l'émergence de nouvelles menaces contre la sécurité, notamment la criminalité internationale et le terrorisme.

Il importe également de noter qu'au cours de la dernière décennie, l'Afrique a fait montre d'une grande détermination et d'une volonté politique plus forte de mettre fin aux conflits sur le continent. Elle a fait

preuve d'une plus grande responsabilité dans la recherche de solutions à nombre de ces conflits.

Depuis sa création, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a apporté une énorme contribution à la paix et à la sécurité en Afrique. L'Afrique a mis au point ses propres capacités de riposte aux crises, et récemment, nous avons vu le rôle déterminant joué par l'Union africaine dans le règlement de crises sur le continent, par exemple, aux Comores, au Libéria, en Sierra Leone et au Burundi. La prise en main par l'Afrique a été clairement démontrée par la fourniture de contingents, de l'appui logistique, la gestion politique des conflits et du financement, conformément aux capacités du continent.

C'est pour ces raisons que l'Ouganda insiste sur la nécessité de clarifier les relations entre l'ONU et l'Union africaine, en particulier entre le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, et entre le Secrétariat de l'Organisation et la Commission de l'Union africaine, afin de poser les bases d'un partenariat plus efficace pour la paix et la sécurité. Le rôle des arrangements régionaux est reconnu dans la Charte des Nations Unies et doit justement constituer la base de l'édification d'un partenariat solide.

Les demandes d'intervention auxquelles l'ONU doit répondre ont montré qu'il faut une répartition des tâches entre l'ONU et les organisations régionales telles que l'Union africaine dans les domaines de la prévention des conflits, et de l'instauration, du maintien et de la consolidation de la paix afin de pouvoir répondre de manière plus efficace et plus globale aux situations de conflit. Cette division du travail doit tirer profit des diverses capacités existantes. Comme le rapport l'indique fort justement, « De formidables effets de synergie peuvent être obtenus pour peu que les capacités et les atouts dont dispose chacune des deux organisations soient mis à profit. » (S/2008/813, par. 6). Il est essentiel que soit clairement comprise la notion de répartition des tâches entre l'ONU et l'Union africaine pour ce qui est de l'exécution des missions de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'Ouganda se félicite donc de la mise en place de relations plus efficaces entre le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, et entre le Secrétariat de l'ONU et la Commission de l'Union africaine. Les décisions relatives à l'établissement de missions, à l'octroi de

mandats, à la composition des forces, aux règles d'engagement et à l'examen occasionnel de la gestion et des résultats de ces missions doivent être prises en consultation avec tous les intéressés.

Des enseignements ont été tirés des diverses opérations de maintien de la paix menées en Afrique. L'un de ces enseignements est qu'il faut développer des capacités d'appui à ces opérations. Comme le rapport le fait justement remarquer, l'Union africaine ne pourra réagir aux crises de façon efficace que si elle peut compter sur un engagement politique et financier suffisant de la part de ses propres États membres et de la communauté internationale. De l'avis général, l'insuffisance des ressources reste le plus gros obstacle à la capacité des missions de s'acquitter effectivement de leurs mandats.

La Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) a montré qu'être tributaire de sources de financement imprévisibles a un effet dissuasif sur les pays, qui ne sont guère enclins à fournir des contingents à des missions dotées de ressources insuffisantes, tout particulièrement s'il n'y a aucune garantie d'obtenir un remboursement régulier des ressources. La proposition tendant à créer un fonds d'affectation spéciale qui constituerait une source secondaire de financement est une bonne chose. Il faut cependant aborder la question de la prévisibilité et la durabilité de ce fonds d'affectation spéciale. Il faudrait aussi détailler plus amplement la gestion de ce fonds, en vue de mettre en place un système de gestion souple, transparent et rapide.

Il importe de créer un mécanisme prévisible, durable et souple de financement des opérations de maintien de la paix entreprises par l'Union africaine sous mandat des Nations Unies. Étant donné que l'Union africaine agit au nom du Conseil de sécurité de l'ONU conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, il faut absolument que la source principale de financement des opérations de maintien de la paix soit les contributions obligatoires mises en recouvrement par l'ONU, ce qui met en relief la responsabilité collective prévue par la Charte.

Enfin, je tiens encore une fois à féliciter le Groupe d'experts pour son rapport. Les opérations de maintien de la paix sont et restent un outil essentiel et indispensable dont dispose l'ONU pour maintenir la paix et la sécurité internationales. La viabilité et l'efficacité de cet outil seront considérablement renforcées s'il existe une coopération et une

coordination plus étroites entre l'ONU et l'Union africaine. Le présent débat s'inscrit dans ce processus, et l'Ouganda continuera d'y participer activement afin de recenser les actions susceptibles d'assurer des interventions opportunes pour prévenir les conflits et sauver de nombreuses vies précieuses, notamment en Afrique.

L'Ouganda souscrit à la déclaration présidentielle proposée par la Libye, et elle l'appuie, car nous pensons qu'elle constitue le résultat logique de ce débat important.

**M<sup>me</sup> Rice** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous souhaiter la bienvenue en tant que nouveau Représentant permanent de la Libye et vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois.

Je tiens également à remercier le Premier Ministre Prodi de son dynamisme ainsi que les autres membres du Groupe d'experts Union africaine-ONU pour leur analyse précieuse des moyens de renforcer les capacités de l'Union africaine d'organiser des opérations de maintien de la paix plus efficaces. Il m'est également agréable de souhaiter la bienvenue dans cette salle à la Ministre des affaires étrangères sud-africaine Zuma et au Commissaire de l'Union africaine Lamamra, qui ont tous deux apporté des contributions très importantes dans ce domaine.

Nous nous félicitons d'avoir la possibilité de débattre des moyens de renforcer davantage l'important partenariat en matière de maintien de la paix qui existe entre l'ONU et l'Union africaine, un partenariat que nous appuyons résolument et qui permet à l'ONU comme à l'Union africaine d'accomplir bien davantage que ne pourrait le faire séparément chacune de ces organisations. Nous espérons que de nouveaux efforts seront déployés pour veiller à ce que les deux organisations aient une bonne coordination et tirent parti de leurs forces respectives.

Dans le passé, les partenariats entre l'ONU et l'Union africaine et d'autres organisations sous-régionales, comme la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), ont contribué à mettre fin à plusieurs conflits et à protéger les civils vulnérables. La question qui se pose aujourd'hui est de savoir comment tirer au mieux parti de ces succès, mener plus efficacement les opérations de maintien de la paix et promouvoir la paix et la stabilité sur tout le continent.

Les besoins de l'Afrique sont grands, mais grandes sont aussi les contributions que les Africains apportent depuis de nombreuses années au maintien de la paix. Nous saluons les nombreux pays africains qui ont fourni des contingents ou ont apporté un quelconque appui aux opérations de paix déployées sur le continent, et même au-delà. Nous saluons en particulier la décision courageuse prise par l'Union africaine de devenir le premier organe à déployer des contingents au Darfour alors que la situation là-bas était et demeure hautement incertaine, instable et risquée. Malheureusement, les nouvelles pertes en vies humaines subies cette semaine sont venues nous rappeler une fois encore la bravoure des contingents de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour et combien est cruciale leur mission qui sauve des vies.

Nous voulons également exprimer nos remerciements aux Gouvernements de l'Ouganda et du Burundi et saluer leurs contributions et leurs sacrifices extraordinaires, eux qui jouent un rôle central au sein de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), dans des conditions très dangereuses et où il y a eu des pertes en vies humaines.

La lecture du rapport dont nous sommes saisis aujourd'hui (S/2008/813) suggère plusieurs mesures importantes à prendre. Je voudrais en évoquer brièvement quelques-unes.

Premièrement, nous devons agir de concert pour renforcer encore les capacités du Secrétariat de l'Union africaine de planifier, gérer et maintenir sur le terrain des opérations de maintien de la paix sur le long terme. Mon gouvernement encourage également les secrétariats de l'ONU et de l'Union africaine à se répartir les tâches de planification des opérations conjointes et à mettre en place de nouveaux mécanismes pour faciliter la coordination des missions conjointes.

Deuxièmement, comme l'a noté le Groupe d'experts, le maintien de la paix n'est pas le seul ni même forcément le meilleur outil pour traiter n'importe quel conflit. Le Groupe d'experts recommande que l'Union africaine accroisse également ses capacités dans des domaines tels que la prévention des conflits, la gestion des crises et la consolidation de la paix et la stabilisation après le conflit. Nous nous félicitons de cet appel.

Troisièmement, nous notons avec satisfaction que le Groupe d'experts a recommandé la création d'un

fonds d'affectation spéciale pour coordonner l'aide des donateurs en faveur du projet actuel de renforcement des capacités de maintien de la paix de l'Union africaine. Les États-Unis encouragent les pays donateurs à aider l'Union africaine par le biais d'un fonds d'affectation spéciale ou de programmes bilatéraux.

Quatrièmement, nous devons reconnaître à quel point l'insuffisance des ressources peut compromettre les opérations de maintien de la paix en Afrique. De fait, il s'agit d'un obstacle majeur, et nous espérons que nous pourrions ensemble chercher les moyens d'obtenir de meilleurs résultats à l'avenir. Les États-Unis assument déjà un rôle phare dans les efforts pour renforcer les capacités de l'Afrique en matière de maintien de la paix et pour soutenir les opérations déjà déployées sur le terrain. Depuis l'Initiative pour une capacité africaine de réaction aux crises dans les années 90 et l'aide des États-Unis pour former et équiper des contingents africains avant leur déploiement à la Mission des Nations Unies en Sierra Leone, les États-Unis ont pris la tête des efforts pour aider l'Afrique à renforcer ses capacités de maintien de la paix.

Rien que depuis 2005, nous avons entraîné et équipés plus de 68 000 soldats de la paix africains originaires de 22 pays différents grâce à l'Initiative mondiale sur les opérations de paix menée dans le cadre du programme d'assistance et de formation aux opérations d'urgence en Afrique, Programme ACOTA. Ces contingents ont intégré les missions de maintien de la paix déployées sur tout le continent sous les auspices de l'ONU, de l'Union africaine et d'organisations sous-régionales telles que la CEDEAO. Depuis 2005, grâce aux programmes de l'Initiative mondiale sur les opérations de paix à hauteur de plus de 7 millions de dollars, les États-Unis ont fourni des financements, des équipements, des conseillers et une aide technique pour aider les secrétariats de l'Union africaine et de la CEDEAO à renforcer leurs capacités en matière de maintien de la paix. Nous avons aussi apporté une aide matérielle, logistique et technique massive aux forces de maintien de la paix de l'Union africaine au Darfour et en Somalie.

Nous exhortons nos collègues du Conseil à accroître considérablement leurs contributions bilatérales à l'AMISOM. Nous encourageons les autres donateurs à suivre cet exemple, et nous espérons que de nouveaux pays envisageront la possibilité de contribuer à l'AMISOM et de s'associer à cet effort

important. Nous pouvons tous faire bien davantage encore, et nous attendons avec intérêt de travailler ensemble pour que l'Afrique soit plus pacifique, plus prospère et plus sûre.

**M. Kafando** (Burkina Faso) : Je voudrais, Monsieur le Président, vous souhaiter la bienvenue dans vos nouvelles fonctions de Représentant permanent de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, et vous remercier d'avoir organisé la présente réunion, aux fins d'examiner le rapport du Groupe d'experts Union africaine-ONU sur les modalités d'appui aux opérations de maintien de la paix conduites par les organisations régionales, en particulier l'Union africaine, sous mandat des Nations Unies (S/2008/813).

Il me plaît également de saluer la présence à cette réunion du Secrétaire général de l'ONU, de la délégation de l'Union africaine, de la Ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud, ainsi que des membres du Groupe d'experts Union africaine-ONU. Une aussi prestigieuse assistance nous donne l'assurance d'échanges francs et fructueux en vue de parvenir à une meilleure interaction entre l'Union africaine et l'ONU dans le maintien et la consolidation de la paix et de la sécurité dans le monde, et en particulier en Afrique.

Intervenant après la réunion tenue, ici même, le 16 avril 2008 entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité de l'ONU (voir S/PV.5868), le débat d'aujourd'hui renforce notre conviction de l'importance qu'il y a à maintenir une relation étroite et constante entre les deux organisations en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Il est maintenant établi que l'Afrique est la région du monde la plus touchée par les crises et conflits de grande ampleur, c'est-à-dire menaçant directement et gravement la paix et à la sécurité internationales. Mais, malheureusement, et en dépit de son engagement pour la sauvegarde de la paix mondiale, son action reste limitée du fait de ses faibles capacités à assurer de façon autonome des missions de maintien de la paix à long terme ou des situations de crises complexes nécessitant une intervention multiforme.

Le Conseil de sécurité, par sa résolution 1809 (2008), a donc été bien inspiré de faire sienne la proposition du Secrétaire général de mettre en place un Groupe d'experts de haut niveau pour réfléchir sur les modalités d'appui aux opérations de maintien de la

paix confiées à des organisations régionales, en particulier s'agissant de rendre plus prévisible, durable et souple le financement des organisations régionales lorsqu'elles entreprennent des missions de maintien de la paix sous mandat des Nations Unies. Pour nous, les conclusions du rapport sont lucides et pertinentes et nous tenons à en féliciter encore une fois le Groupe d'experts.

Tout en reconnaissant au Conseil de sécurité la responsabilité principale en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, il est évident aujourd'hui que la complexité des conflits et des menaces à la paix exige une réponse collective, c'est-à-dire de l'ONU ensemble avec les organisations internationales.

Ainsi, l'Union africaine et des organisations sous-régionales, comme la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA) se sont-elles déjà investies dans le règlement de conflits – au Soudan, en République démocratique du Congo, en Somalie, en Sierra Leone, au Liberia, en Côte d'Ivoire, etc. – en apportant une première réponse à des crises ouvertes avant que l'ONU ne prenne le relais. Les leçons tirées de ces opérations illustrent à souhait l'engagement politique de ces organisations, mais surtout les difficultés objectives auxquelles elles sont confrontées pour soutenir des missions de paix de longue durée. Il est notoire que l'Union africaine éprouve des difficultés à prendre financièrement et logistiquement en charge des opérations de maintien de la paix sur le continent, et le rapport l'indique très clairement. Ce handicap, qui n'est pas insurmontable, exige avant tout une volonté politique réelle nécessitant un partenariat franc basé sur une franche coopération entre l'ONU et l'Union africaine et conformément aux arrangements régionaux reconnus par la Charte des Nations Unies.

Et puisque, dans le cadre du maintien de la paix, les organisations régionales et sous-régionales peuvent être perçues comme des initiatives décentralisées du Conseil de sécurité, il convient dès lors d'étudier et d'envisager les voies et moyens de renforcer les capacités institutionnelles de l'Union africaine en matière de maintien de la paix et de la sécurité et de lui apporter tout le soutien nécessaire à la mise en place de l'architecture africaine de paix et de sécurité, ainsi que la constitution d'une capacité permanente à même de donner des réponses urgentes aux conflits.

Une meilleure interaction entre le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine est nécessaire pour rendre plus efficaces leurs actions respectives en matière de recherche et de maintien de la paix. Car, en fin de compte, et je l'ai déjà dit, l'Union africaine agit au nom et pour le compte du Conseil de sécurité, et il importe qu'une répartition judicieuse des tâches soit établie entre les deux organisations.

Tout en reconnaissant l'importance des activités de maintien de la paix, il est nécessaire également de mettre l'accent sur les actions de prévention et de médiation et exploiter à cet égard les avantages comparatifs des organisations régionales et sous-régionales. Celles-ci ont l'avantage, non seulement de pouvoir circonscrire l'ampleur des crises dès leur naissance, mais surtout aussi de contribuer à éviter des dépenses faramineuses occasionnées par les opérations de maintien de la paix dont l'issue, au demeurant, est incertaine. Il y a lieu de poursuivre, dans le cadre d'un partenariat efficace, le renforcement des capacités de médiation et de règlement des organisations régionales, conformément au Chapitre VIII de la Charte de des Nations Unies. À ce sujet, la mise en place de l'Équipe conjointe Union africaine-ONU d'appui à la médiation est encourageante à plus d'un titre.

Pour terminer, nous saluons encore une fois les recommandations du rapport du Groupe d'experts qui constitue une étape importante dans les efforts mutuels visant à renforcer la capacité de l'Union africaine à relever les défis auxquels est confronté le continent africain, visant aussi à mobiliser un soutien plus important de la communauté internationale. Nous apprécions également la démarche du Groupe d'experts, qui a tenu à consulter le plus grand nombre possible d'interlocuteurs au sein de l'ONU, de l'Union africaine, des communautés économiques régionales, de l'Union européenne et des États Membres, et fait preuve de prudence et de pondération dans la présentation de son rapport.

Ni le Conseil de sécurité, ni les organisations régionales, en particulier l'Union africaine, ne peuvent se départir de leur responsabilité en matière de maintien de la paix, en vertu des dispositions pertinentes de la Charte. Ils doivent nécessairement conjuguer leurs efforts et définir le cadre de leur partenariat et celui de leurs interventions. Nous tenons encore une fois à saluer le Président du Groupe d'experts, M. Romano Prodi, ainsi que les membres de son équipe pour leur précieuse contribution. Nous

encourageons M. Prodi à rester toujours disponible pour accompagner, par son expérience et son savoir-faire, le processus de réflexion entamé pour renforcer le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine.

Enfin, le Burkina Faso remercie la présidence libyenne pour les efforts déployés en vue de parvenir à l'adoption d'une déclaration présidentielle à l'issue de ce débat.

**M. Jurica** (Croatie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la fonction de Représentant permanent de la Jamahiriya arabe libyenne et à vous remercier, ainsi que la présidence libyenne du Conseil de sécurité, d'organiser ce débat public très important.

Je remercie également M<sup>me</sup> Nkosazana Dlamini Zuma, Ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud, M. Ramtane Lamamra, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, et l'ancien Premier Ministre de l'Italie, M. Romano Prodi, de leurs contributions importantes et de leurs observations précieuses.

La Croatie reconnaît la responsabilité principale et le rôle de chef de file du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales en tant que seul organe mondial chargé d'une telle tâche. Néanmoins, nous sommes tous d'accord pour dire que cette tâche mondiale pourrait être exécutée de façon plus efficace avec une participation active aux niveaux international, régional et national. De façon optimale, à cause de leur interdépendance, ces trois niveaux de responsabilité – mondial, régional et national – doivent agir de concert afin d'instaurer la paix et la sécurité, dans le respect des principes de subsidiarité, d'une claire répartition des tâches et d'efficacité. À cet égard, les organisations régionales doivent assumer leur part de responsabilité, selon qu'il conviendra, dans le cadre de ces mécanismes de partenariats mondiaux/régionaux.

Je voudrais relever que nous avons assisté cette semaine à un transfert d'autorité au Tchad de la force de maintien de la paix de l'Union européenne à la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad, un bon exemple d'une coopération réussie avec une organisation régionale.

L'Union africaine est une organisation qui souhaite construire une architecture toujours plus solide et plus permanente pour relever les nombreux défis auxquels l'Afrique est confrontée. À cet égard,

l'Union africaine est le partenaire régional pertinent du Conseil de sécurité et de l'ONU en général dans le projet consistant à instaurer la paix et la stabilité sur le continent. La question qui se pose est toujours de savoir comment tirer au mieux parti des avantages comparatifs de chaque partenaire, utilisant ainsi au mieux ce partenariat Union africaine-ONU. À cet égard, je tiens à aborder quelques points.

Premièrement, tout partenariat véritable et efficace doit avoir une vision commune et des attentes partagées quant aux objectifs qu'il est possible d'atteindre de façon réaliste. Le renforcement des liens et des contacts plus fréquents entre les structures pertinentes de l'Union africaine et de l'ONU semble être une bonne première mesure vers une meilleure compréhension, entre autres, du rôle, des capacités et des limites de chaque partenaire. Nous nous félicitons donc des initiatives allant dans ce sens et nous les appuyons.

Deuxièmement, nous sommes tout à fait d'accord qu'il faut renforcer le concept de prévention des conflits et mettre davantage l'accent sur ce point dans le cadre des travaux du partenariat ONU-Union africaine. L'ONU n'a eu de cesse de renforcer ses capacités dans le domaine de la prévention des conflits, notamment grâce aux travaux de la Commission de consolidation de la paix. L'Union africaine a également créé ses propres mécanismes de diplomatie préventive, notamment le Groupe des sages et le Système continental d'alerte rapide. Ce sont autant de faits nouveaux encourageants dont nous nous félicitons.

Troisièmement, nous soulignons l'importance du renforcement des capacités pour améliorer l'efficacité de l'Union africaine dans l'exécution des tâches que s'est fixée l'organisation en matière de prévention, de gestion et de règlement des conflits. À cet égard, nous saluons la proposition tendant à créer un fonds d'affectation spéciale multidonateurs alimenté par des contributions volontaires pour régler ces questions de renforcement des capacités.

En ce qui concerne les efforts de maintien de la paix de l'Union africaine, nous sommes convaincus qu'ils ne peuvent être déployés indépendamment des débats plus larges lancés par le Royaume-Uni et la France visant à réexaminer la façon dont nous menons les opérations de maintien de la paix en général. Par ailleurs, bien que nous soyons d'accord qu'il faut un financement plus souple, plus durable et plus prévisible des missions de maintien de la paix de l'Union

africaine, nous préconisons qu'il faut trouver une façon viable, réaliste et responsable de relever ce défi.

**M. Mayr-Harting** (Autriche) (*parle en anglais*) : Je vous prie, Monsieur, de bien vouloir transmettre nos félicitations au nouveau Représentant permanent de votre pays de son accession à la présidence du Conseil.

Nous remercions vivement, pour leurs contributions à notre débat, M. Ramtane Lamamra, Commissaire de l'Union africaine pour la paix et la sécurité – à qui je souhaite la bienvenue au Conseil – et M<sup>me</sup> Nkosazana Dlamini Zuma, Ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud. Je voudrais également me joindre à ceux qui ont remercié le Président Romano Prodi pour sa présentation du rapport du Groupe d'experts Union africaine-ONU (S/2008/813) et de la manière très compétente dont il a dirigé son élaboration.

L'Autriche appuie pleinement le rapport qui doit être rendu aujourd'hui par le représentant de la République tchèque au nom de l'Union européenne.

L'Autriche félicite le Groupe d'experts pour les efforts qu'il a déployés en abordant la question clef de l'intensification de l'appui au maintien de la paix de l'Union africaine et en présentant des recommandations à cet égard. Le rapport du Groupe d'experts est présenté à un moment très opportun. Il y a seulement quelques semaines, le Conseil de sécurité a commencé à examiner les questions clefs liées au maintien de la paix des Nations Unies. À un moment où les ressources opérationnelles sont rares au sein des Nations Unies, nous devons mettre au point de nouveaux moyens d'intensifier notre coopération avec des organismes régionaux tels que l'Union africaine.

Au cours des dernières décennies, le maintien de la paix des Nations Unies a énormément changé pour ce qui est de sa nature et de sa portée. Nos réactions aux difficultés en constante évolution doivent être adaptées en conséquence. Le renforcement des capacités de l'Union africaine est une condition préalable indispensable si l'on veut que l'Union africaine prenne une part plus grande dans le maintien de la paix et de la sécurité en Afrique.

Le Groupe d'experts a fait plusieurs propositions sur la manière d'examiner cette question, notamment la mise au point d'un plan global pour la constitution d'une capacité permanente et la création d'un fonds d'affectation spéciale multidonateurs. Un tel fonds d'affectation spéciale pourrait aider à instituer une

synergie parmi les différents donateurs et permettre ainsi de renforcer l'impact global de leurs contributions. Il pourrait également contribuer à combler les éventuelles insuffisances de fonds. Le contrôle africain peut constituer notre principe directeur dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un tel mécanisme. L'expérience positive que nous avons connue dans le cadre de la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique créée par l'Union européenne pourrait servir d'exemple.

Dans son rapport, le Groupe d'experts a également souligné un moyen possible pour appuyer les missions de maintien de la paix dirigées par l'Union africaine sous mandat des Nations Unies par des contributions obligatoires mises en recouvrement par l'Organisation des Nations Unies au tout début d'une mission de maintien de la paix, avant la mise en place du transfert aux Nations Unies. Comme je l'ai déjà indiqué, nous sommes favorables à une plus grande participation de l'Union africaine à la gestion des crises en Afrique. C'est pourquoi nous estimons que toutes les possibilités visant à appuyer les missions de maintien de la paix dirigées par l'Union africaine sous mandat des Nations Unies doivent être débattues et étudiées.

Chaque crise est différente, chaque conflit est différent. Une solution unique adaptée à tous les cas n'est donc ni possible ni efficace. Il peut exister des cas dans lesquels une opération dirigée par l'Union africaine peut être plus efficace qu'une mission des Nations Unies, ou d'autres cas dans lesquels les Nations Unies peuvent décider qu'il est temps de réduire leur présence dans un pays et de passer la main à l'Union africaine. Chacun de ces cas peut nécessiter un dispositif d'appui différent.

La récente résolution 1863 (2009), sur l'appui à la Mission de l'Union africaine en Somalie, donne un exemple d'une décision prise par le Conseil sur la base des besoins spécifiques de ce pays, en définissant un mécanisme d'appui par l'accès aux contributions mises en recouvrement et à un fonds d'affectation spéciale volontaire. Je pense que les membres se rendent compte du rôle important que joue la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique créée par l'Union européenne dans ce contexte.

L'Autriche attend avec intérêt de recevoir l'évaluation du Secrétaire général sur les différentes options concernant l'appui au maintien de la paix de l'Union africaine. Comme je l'ai indiqué, nous

estimons qu'il est important que toutes les options possibles soient étudiées. La question de la mise en place de mécanismes de responsabilité appropriés est également cruciale, et nous nous féliciterions certainement des propositions faites par le Secrétaire général à cet égard. L'examen des questions intersectorielles importantes, telles que le respect du droit international, des droits de l'homme, et particulièrement des droits des femmes et des enfants, dans le cadre d'un conflit armé, et la protection des civils doit faire partie intégrante de notre approche.

Pour terminer, je voudrais dire notre gratitude envers la présidence du Conseil de sécurité pour avoir lancé le débat sur cette question très importante aujourd'hui. Nous attendons avec intérêt de continuer nos délibérations sur la base d'un rapport du Secrétaire général.

**M. İlkin** (Turquie) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je voudrais souhaiter la bienvenue et féliciter M. Abdurrahman Mohamed Shalgham, nouveau Représentant permanent de la Jamahiriya arabe libyenne, et lui souhaiter tous mes vœux de succès. Je serais reconnaissant au Président de bien vouloir transmettre ce message à notre nouveau collègue. Je souhaite également remercier le Président d'avoir organisé le débat public de ce jour sur le rapport du Groupe d'experts Union africaine-ONU sur les modalités d'appui aux opérations de maintien de la paix et de la sécurité internationales de la paix de l'Union africaine (UA) sous mandat des Nations Unies. En outre, je souhaite remercier S. E. Ramtane Lamamra, Commissaire de l'Union africaine pour la paix et la sécurité, S. E. M<sup>me</sup> Nkosazana Dlamini Zuma, Ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud, et, naturellement, S. E. M. Romano Prodi, Président du Groupe d'experts, pour sa participation et ses contributions à ce débat important et opportun.

Dans l'environnement sécuritaire instable et précaire d'aujourd'hui, un maintien de la paix efficace revêt une importance essentielle pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Dans ce contexte, il n'y a aucun doute quant au rôle et à la responsabilité des Nations Unies dans la conduite de tels efforts. Cependant, de nombreuses missions de maintien de la paix des Nations Unies rencontrent dans le monde entier certaines contraintes, qu'elles soient humaines, matérielles ou financières. En outre, la demande toujours croissante d'opérations de maintien de la paix de par le monde, associée aux mandats de plus en plus

consistants et exigeants, indique que ces contraintes pourraient persister dans les années à venir.

Dans un tel contexte, il est impératif que les Nations Unies améliorent leurs capacités de maintien de la paix, notamment en créant de nouvelles coalitions et de nouveaux partenariats dans le domaine du maintien de la paix. D'ailleurs, c'est un engagement que nous avons pris et un défi que nous nous sommes engagés à relever, collectivement, conformément au paragraphe 170 du Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1 de l'Assemblée générale). La Turquie appuie donc l'appel à la création d'arrangements plus efficaces entre les Nations Unies et les organisations régionales disposant de capacités de maintien de la paix complémentaires.

Dans ce contexte, nous félicitons M. Prodi ainsi que les autres membres du Groupe d'experts pour leur rapport complet et analytique sur le rôle que l'Union africaine peut jouer dans le cadre du maintien de la paix et l'appui que les Nations Unies peuvent apporter à cet égard. Le rapport examine les questions clés de manière très complète. Ainsi, plutôt que de les rappeler, je dirais simplement que nous approuvons l'ensemble des principales conclusions du rapport, de même que l'idée directrice de ses recommandations.

En particulier, nous appuyons les recommandations visionnaires du Groupe d'experts visant à mettre en place un partenariat plus efficace entre les Nations Unies et l'Union africaine non seulement sur le maintien de la paix, mais également sur la prévention des conflits et sur la reconstruction après les conflits. En outre, nous partageons son avis à l'égard du nécessaire renforcement des capacités africaines de maintien de la paix. Le succès de tous ces efforts nécessite l'appui des organes et des organismes compétents des Nations Unies, aussi bien que des États Membres.

Les Nations Unies ont engagé un processus de révision global visant à renforcer l'efficacité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. En fait, le Secrétaire général a invité les membres du Conseil de sécurité et des cadres supérieurs du Secrétariat à une retraite ce week-end afin de débattre de cette question. En tant qu'un des principaux pays fournisseurs de contingents militaires et de police, la Turquie suit activement le processus de révision. Nous estimons que la mise en place d'un partenariat efficace entre les Nations Unies et l'Union africaine, ainsi que le renforcement des capacités de maintien de la paix de

l'Union africaine, doit faire partie intégrante de ce processus.

Le financement représente, naturellement, un des principaux aspects du renforcement à long terme des capacités. Par conséquent, la priorité accordée par le Groupe d'experts à l'examen des difficultés dans ce domaine l'a été à juste titre. En effet, assurer un financement prévisible et durable pour appuyer les efforts de maintien de la paix de l'Union africaine est d'une importance primordiale pour assurer le succès d'une telle entreprise. Nous estimons que les recommandations figurant dans le rapport concernant ce point particulier sont d'une grande importance et méritent, à juste titre, un examen approfondi.

En d'autres termes, nous estimons que le rapport du Groupe d'experts décrit les graves difficultés qui font obstacle à un maintien de la paix africain efficace, aussi bien que les possibilités et les perspectives qu'il peut offrir. En conséquence, les recommandations stimulantes figurant dans le rapport tendant à régler ces problèmes devraient être pleinement prises en compte dans notre propre examen. Nous espérons donc que, à l'issue de l'évaluation du Secrétaire général, une équipe commune ONU-Union africaine sera rapidement mise en place pour examiner ces recommandations et les meilleures manières de les mettre en œuvre.

Investir dans les capacités de maintien de la paix africaines signifie investir dans la sécurité, la stabilité et l'avenir de ce grand continent. C'est un bon investissement qui sera certainement porteur, alors que le continent africain développe ses propres capacités. La Turquie est disposée et résolue à jouer le rôle qui lui incombe à cet égard. Les relations en rapide évolution entre la Turquie et les pays africains, comme le prouve la déclaration de l'Union africaine indiquant que la Turquie est l'un de ses trois partenaires stratégiques, peuvent être considérablement consolidées, et nous sommes déterminés à le faire.

**M. Heller** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue au nouveau Représentant permanent de la Jamahiriya arabe libyenne, et lui souhaiter plein succès pendant sa présidence du Conseil. Nous saluons la présence du Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon; de la Vice-Secrétaire générale Asha-Rose Migiro; du Président du Groupe d'experts Union africaine-ONU, M. Romano Prodi; du Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, M. Rantana Lamamra; et

de la Ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud, M<sup>me</sup> Nkosazan Dlamini Zuma.

Le rapport du Groupe d'experts Union africaine-ONU consacré aux modalités d'appui aux opérations de maintien de la paix (S/2008/813) est une contribution utile et importante qui permet de recenser des manières plus efficaces d'articuler les efforts de l'ONU dans les domaines de la paix et de la sécurité, notamment ceux du Conseil de sécurité, avec ceux des organisations régionales et sous-régionales.

Il importe de tenir compte de la dimension régionale des conflits internes, ce qui suppose l'identification de stratégies appropriées permettant de définir des mesures axées sur le respect du droit international, le règlement pacifique des différends, le respect des droits de l'homme et le renforcement de l'état de droit.

Cette collaboration avec les organisations régionales est toutefois particulièrement pertinente et très fructueuse lorsqu'elle a lieu dans le domaine de compétence des organisations régionales. Nous ne devons pas négliger cet élément lorsque nous examinons le rôle des organisations régionales. Nous ne devons pas non plus négliger le fait que des organisations différentes ont des objectifs différents dans chaque région. D'où l'intérêt d'examiner cette possibilité dans le cadre de l'Union africaine.

Nous sommes convaincus que, pour réaliser la consolidation et le maintien de la paix en Afrique, nous devons travailler sur quatre domaines principaux : le règlement des conflits, c'est-à-dire l'instauration de la paix; la promotion du développement économique et du renforcement des institutions; le respect des droits de l'homme; et la prévention des conflits en mettant l'accent sur les causes du conflit et leur élimination.

La responsabilité commune de l'ONU et de l'Union africaine pour atteindre cet objectif est on ne peut plus claire. C'est pour cette raison que l'expérience acquise dans les missions de maintien de la paix de l'ONU en Afrique montre clairement qu'il est essentiel que l'Union africaine et l'ONU aient une vision stratégique commune; que les mandats soient clairs et réalistes; et qu'il y ait une coordination étroite avec les organismes et programmes des Nations Unies sur le terrain et avec les organisations régionales et sous-régionales lors du déploiement d'une mission de la paix.

La relation entre l'Union africaine et le Conseil de sécurité pourrait être renforcée par l'échange d'informations, en particulier par la présentation régulière de rapports sur les opérations de maintien de la paix régionales et multinationales déployées sur le continent. Nous pensons donc qu'il serait positif d'examiner les mécanismes permettant de renforcer les capacités d'action rapide de l'Union africaine. Mon pays estime toutefois que ces efforts doivent tenir compte de ce qu'un règlement durable du conflit exige des actions de grande ampleur et efficaces qui s'attaquent aux racines des conflits et promeuvent une stabilité à long terme sur le continent.

Nous espérons donc disposer sous peu de l'évaluation du rapport, élaborée par le Secrétaire général, afin que le Conseil puisse débattre des mesures que nous devons prendre pour appuyer les opérations de maintien de la paix de l'Union africaine.

**M. Takasu (Japon) (*parle en anglais*) :** Je voudrais tout d'abord me féliciter de la nomination du Représentant permanent de la Jamahiriya arabe libyenne, notre ami. Je remercie S. E. M. Prodi de nous avoir présenté ce rapport très important (S/2008/813). Je me félicite également de la présence du Commissaire Lamamra de l'Union africaine et de M<sup>me</sup> Dlamini Zuma, Ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud, à la séance d'aujourd'hui. La présence de ces représentants de haut niveau illustre l'importance que les membres de l'Union africaine attachent à cette question épineuse.

Le Conseil de sécurité a consacré beaucoup de temps et d'énergie à examiner de nombreuses questions liées à la paix et à la stabilité en Afrique. Il est donc encourageant de voir que l'Union africaine joue un rôle de plus en plus important dans le maintien de la paix et de la sécurité sur le continent africain. Nous saluons les efforts déployés par les pays africains.

Il importe que l'ONU tire pleinement parti des atouts et des avantages des organisations régionales chaque fois que nécessaire, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Nous convenons de la nécessité de renforcer la coopération entre l'ONU et l'Union africaine sur le plan pratique. Des mesures plus spécifiques doivent être prises pour renforcer la coopération entre le Secrétariat de l'ONU et la Commission de l'Union africaine. Nous devons aussi promouvoir davantage l'excellente coopération qui existe entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

La coopération entre le Conseil de sécurité et les organisations régionales doit être établie de manière à illustrer le principe selon lequel la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité incombe au Conseil, conformément à la Charte. En particulier, lorsqu'on envisage de transférer des opérations de maintien de la paix déployées et dirigées par des organisations régionales à l'ONU, l'ONU et les organisations régionales pertinentes doivent dès le début entamer des activités de consultation, de coordination et de partage d'informations.

Le Japon a encouragé le renforcement des capacités de maintien de la paix des pays africains, de l'Union africaine et des organisations régionales. Le Conseil de sécurité doit encourager la communauté internationale et mobiliser les anciens et nouveaux donateurs afin qu'ils continuent d'appuyer le renforcement des capacités du siège de l'Union africaine, des opérations de maintien de la paix de l'Union africaine et des États Membres qui fournissent des contingents.

L'importance du renforcement des capacités grâce à une meilleure formation et de meilleurs équipements ne saurait être surestimée et doit recevoir une attention particulière. À la quatrième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, qui s'est tenue au Japon l'année dernière, on a insisté sur le fait que l'appui au renforcement des capacités de maintien de la paix de l'Afrique était un élément essentiel de la consolidation de la paix et de la stabilité en Afrique. Nous saluons donc les efforts qui sont actuellement menés par l'équipe d'appui de l'Union africaine au sein du Secrétariat de l'ONU. Le Japon continuera d'apporter son appui aux centres de formation aux opérations de maintien de la paix dans de nombreux pays africains.

L'appropriation par l'Afrique est un facteur déterminant pour une action efficace, et nous nous félicitons de l'engagement croissant manifesté par l'Union africaine à cet égard. Il est d'ailleurs intéressant de constater que la recommandation figurant dans le rapport du Groupe d'experts tendant à mettre en place un mécanisme d'appui financier aux opérations de maintien de la paix par le biais de contributions mises en recouvrement par l'Union africaine.

Nous reconnaissons que le Groupe d'experts insiste sur le fait que les ressources sont l'un des obstacles majeurs, à savoir comment obtenir des

ressources prévisibles, durables et souples. Nous saluons bien sûr les initiatives prises par des organisations régionales telles que l'Union africaine pour maintenir la paix et la sécurité régionales. Toutefois, lorsque le Conseil de sécurité autorise ce type d'opération, cela engage les activités des organisations régionales et ne garantit pas automatiquement un appui financier de la part de l'ONU.

Il nous semble que nous devons clarifier les aspects pratiques, juridiques, administratifs et financiers. Nous devrions également continuer à étudier la question afin de déterminer quelles seraient les conditions crédibles et réalistes à remplir pour que cet appui soit disponible. S'agissant de l'utilisation du budget ordinaire de l'ONU, nous devons souligner qu'il importe de respecter les règles et les mécanismes établis de l'Organisation. Comme l'indique clairement la Charte des Nations Unies, notamment à l'Article 17, seules les dépenses de l'Organisation seront supportées par les Membres par le biais des contributions obligatoires. Nous devrions également examiner la façon de garantir de manière crédible la responsabilité et la transparence du Secrétariat de l'Organisation et de l'Union africaine.

Pour ce qui est de la possibilité d'établir un fonds d'affectation spéciale financé par des contributions volontaires, nous devrions examiner la relation de ce fonds avec les mécanismes existants et les modalités à retenir en vue de gérer, de planifier, de mettre en place et d'évaluer ce fonds de manière efficace.

Nous prenons pris note des nombreuses idées intéressantes que présente le rapport du Groupe. Nous sommes résolus à appuyer l'Union africaine et d'autres organisations régionales en Afrique et nous sommes prêts à examiner avec soin toutes les options possibles.

Le rapport du Groupe aborde un large éventail de questions qui exigeront un examen technique détaillé. Nous pensons qu'il serait utile d'établir des priorités et un calendrier pour l'examen du Conseil. À cet égard, nous apprécions l'évaluation et l'analyse que le Secrétaire général a faites des recommandations du Groupe. C'est sur cette base que le Conseil doit envisager la façon la plus appropriée de donner suite à ces recommandations.

Enfin, je tiens à répéter que la paix et la sécurité en Afrique sont fondamentales pour la stabilité social et économique du continent. Le Japon, conscient de ce puissant impératif, continue de promouvoir la paix et la

sécurité en Afrique et d'appuyer les efforts de l'Union africaine et des organisations sous-régionales. À cet égard, nous accordons une priorité particulière à la consolidation des capacités de maintien de la paix de l'Afrique, au renforcement de l'architecture africaine de paix et de sécurité, aux questions de financement et à une stratégie effective de consolidation de la paix.

**M. Urbina** (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord souhaiter une chaleureuse bienvenue à New York au nouveau Représentant permanent de la Jamahiriya arabe libyenne. Je souhaite également vous remercier, Monsieur l'Ambassadeur Dabbashi, pour la façon dont vous avez dirigé les travaux du Conseil quand vous étiez chargé de représenter la Libye. Je tiens également à saluer la participation du Secrétaire général et la présence parmi nous de la Vice-Secrétaire générale, M<sup>me</sup> Migiro; de la Ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud; du Président du Groupe d'experts Union africaine-ONU, M. Romano Prodi; et du Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, M. Lamamra.

Le système de sécurité collective internationale ne pourra pas garantir le respect des principes du droit international tant qu'il ne bénéficiera pas du concours actif des organisations régionales et sous-régionales. Notre époque exige d'incorporer ces organisations dans le processus consistant à créer un environnement international qui permette de concentrer les efforts internationaux en vue du développement et du bien-être des peuples. C'est le message que le Costa Rica a voulu faire passer en novembre dernier lorsqu'il a organisé un débat public sur le renforcement des mécanismes de sécurité collective, la réduction des dépenses militaires et l'accroissement des dépenses sociales (S/PV.6017). La première et plus importante contribution des organisations régionales à la paix et à la sécurité internationales est leur participation active à la mise en place d'un environnement régi par le respect des droits, l'exécution des obligations et la garantie internationale offerte par tous ses membres de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États.

Il est indéniable que l'histoire a démontré la grande utilité de la participation des organisations et mécanismes régionaux à la prévention et au règlement pacifique des conflits. Les efforts internationaux de prévention des conflits ont toujours tiré profit, entre autres, de la proximité géographique, de l'histoire partagée et des affinités culturelles. N'est-il pas vrai, par exemple, que la paix au Kosovo a été facilitée par l'effort régional qui a abouti aux Accords de

Rambouillet? Les tensions qui régnaient l'année dernière entre la Thaïlande et le Cambodge n'ont-elles pas été réduites grâce aux efforts de leurs partenaires régionaux au sein de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est? La paix au Kenya n'est-elle pas le résultat de l'intervention décisive de ses amis africains à la suite des tensions électorales? La décision même de mon pays de ne pas entretenir une armée n'a été ratifiée qu'à la suite de l'intervention de notre organisation régionale pour garantir notre paix et notre intégrité territoriale. La planète tout entière et ces 50 dernières années donnent encore de nombreux exemples qui confirment l'apport déterminant des organisations régionales.

En plus de leur contribution à la prévention et au règlement pacifique des conflits, les organisations régionales peuvent également jouer un rôle irremplaçable s'agissant d'appeler rapidement l'attention sur les conflits. Il arrive souvent que le lourd mécanisme de l'ONU n'ait pas l'agilité nécessaire pour intervenir dans la première phase des conflits. Il arrive souvent aussi que l'intervention résolue des organisations régionales et sous-régionales parvienne à mettre fin à un conflit avant qu'il n'ait des effets dévastateurs.

Ces considérations sur l'apport effectif et potentiel des organisations régionales sous-tendent notre présente séance. Ce thème n'est pas facile, comme l'a illustré le débat tenu en avril dernier (voir S./PV.5868), mais les circonstances actuelles et la direction prise par l'Organisation nous forcent à élaborer de nouveaux modèles de collaboration entre l'ONU et les organisations régionales. Il n'est pas surprenant que ce soit l'Union africaine qui a de nouveau soulevé une question qui est depuis toujours à l'ordre du jour. L'attention que la communauté internationale porte aux conflits en Afrique et la volonté croissante des Africains de contribuer à leur règlement, avec des ressources très insuffisantes, exigent que le Conseil de sécurité s'intéresse d'urgence à la question.

Le rapport (S/2008/813) dont nous sommes saisis aujourd'hui constitue un important pas en avant sur un long chemin qui exige de nous que nous renoncions à de vieilles habitudes et réfléchissions de manière créative à la solution de nouveaux problèmes. Le Costa Rica est convaincu que la coopération entre nos deux organisations ne doit pas simplement se limiter à fournir de l'aide pour doter les forces africaines de bottes, de gilets pare-balles, de matériel de

communication et d'armes légères, comme nous l'avons fait récemment en Somalie.

La collaboration de l'ONU avec l'Union africaine revêt une importance stratégique, et nous devons continuer à définir les responsabilités et les modalités de coopération. À cette fin, il faudra accroître la quantité et améliorer la qualité de la communication à tous les niveaux. Ce processus ne sera pas facile, et il ne produira pas non plus de résultats rapides.

Le Costa Rica apprécie le rapport du Groupe d'experts, car il constitue un instrument qui permet de définir les objectifs et propose des recommandations qui doivent encore faire l'objet d'une réflexion approfondie, d'une analyse et d'un dialogue. Pour parvenir aux réponses nécessaires, il est nécessaire de continuer à accumuler les expériences et à tirer des enseignements. Un examen détaillé des expériences de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour et du processus lancé par la résolution 1863 (2009) sur la Somalie alimentera sans aucun doute la réflexion sur cette question.

Il n'échappe à personne que les questions de coopération financière seront les plus difficiles à régler. La séance que nous avons tenue sur ce sujet a fait ressortir clairement ce qui pourrait apparaître comme d'importantes différences. Il ne pourrait pas en être autrement. Mon gouvernement examine avec soin les recommandations faites par le Groupe à cet égard, et attend les recommandations du Secrétaire général afin de pouvoir contribuer à la mise en place d'une coopération plus étendue avec l'Union africaine.

En dépit du fait que le rapport montre clairement qu'il faut développer ce lien spécifique sans créer de précédent, ma délégation estime que le renforcement de nos relations avec l'Union africaine est indissociable de la construction de modèles de coopération plus souples et plus efficaces avec d'autres organisations régionales et sous-régionales de par le monde. En dernière analyse, ce que nous nous efforçons de mettre en place ce n'est pas un lien assurant un traitement préférentiel à une organisation en particulier, mais un lien renforçant le multilatéralisme et le système international de sécurité collective de notre planète.

**M. Zhang Yesui** (Chine) (*parle en chinois*) : Monsieur le Président, je voudrais vous remercier de présider le débat public d'aujourd'hui et saisir cette occasion pour vous souhaiter la bienvenue dans vos nouvelles fonctions de Représentant permanent de la

Jamahiriya arabe libyenne. Je voudrais aussi souhaiter la bienvenue à notre séance d'aujourd'hui à M<sup>me</sup> Dlamini Zuma, Ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud, et à M. Lamamra, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine. Je tiens également à remercier M. Prodi et le Groupe de personnalités éminentes Union africaine-ONU qu'il a dirigé pour le rapport qu'ils ont présenté (S/2008/813). Les recommandations visant le renforcement des capacités de l'Union africaine qui figurent dans le rapport méritent d'être examinées attentivement.

Le monde d'aujourd'hui est confronté à des défis de plus en plus nombreux. L'Afrique étant la région du monde la plus touchée par les guerres et les conflits, instaurer la paix et la sécurité en Afrique est devenu l'un des défis les plus pressants et les plus immédiats auxquels nous sommes confrontés. Maintenir la paix et la stabilité sur le continent africain ne répond pas seulement aux intérêts des pays et des peuples africains, mais également aux intérêts communs de la communauté internationale tout entière.

Le Conseil de sécurité a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Conseil a consacré une énergie considérable à l'Afrique, puisque 60 % des questions inscrites à son ordre du jour ont trait à ce continent, et qu'y sont déployées près de la moitié des opérations de maintien de la paix des Nations Unies mandatées par le Conseil.

Nous notons avec satisfaction que l'Union africaine joue un rôle de plus en plus important dans le maintien de la paix et de la stabilité en Afrique et dans le règlement des conflits africains, faisant office de complément positif et énergique à l'action du Conseil de sécurité. Renforcer davantage la coopération entre l'ONU et l'Union africaine est donc à la fois une aspiration largement répandue des pays africains et une exigence pratique de l'activité du Conseil.

Nous sommes tous favorables à un partenariat plus étroit entre l'Union africaine et l'ONU. Ce partenariat doit reposer sur une base à la fois stable et souple. Tout en assurant sa propre autorité, le Conseil de sécurité doit envisager en priorité de soutenir le rôle clef de l'Union africaine en matière de règlement des conflits et tenir compte des vœux et suggestions exprimées par l'Union africaine, notamment en accordant davantage l'attention aux voix de l'Union africaine sur des questions comme le Darfour, le Soudan et la Somalie.

Ce partenariat doit s'établir sur un pied d'égalité et être mutuellement complémentaire. L'ONU et l'Union africaine ont chacune des avantages comparatifs propres pour traiter des points chauds sur le continent africain. Si les deux organisations renforcent leur coordination fondée sur le respect et la complémentarité mutuels, et si elles déploient des efforts conjoints pour réagir aux multiples difficultés auxquelles est confronté le continent africain, cela améliorera sensiblement l'efficacité d'ensemble des efforts menés par la communauté internationale pour régler les conflits africains.

Nous appuyons la recherche de moyens plus fiables de financement des opérations de maintien de la paix de l'Union africaine dans le cadre de notre action visant à fournir des garanties pour des ressources prévisibles. Bien que l'Union africaine ait la ferme volonté politique de réagir aux conflits en Afrique, elle a du mal à jouer pleinement son rôle et à tirer parti de ses avantages incomparables en raison de difficultés logistiques et financières.

La recommandation tendant à créer un nouveau mécanisme financier qui figure dans le rapport du Groupe de personnalités éminentes Union africaine-ONU mérite d'être plus amplement étudiée par toutes les parties concernées. Ces dernières années, l'ONU s'est efforcée de renforcer les opérations de maintien de la paix de l'Union africaine dans des endroits comme le Darfour, le Soudan et la Somalie, ce qui a été généralement bien accueilli par la communauté internationale. Nous appuyons les efforts visant à renforcer les capacités de l'Union africaine dans le domaine du maintien de la paix et nous espérons que l'ONU intensifiera sa coopération avec l'Union africaine dans les domaines où elle dispose d'avantages comparatifs, comme par exemple la formation du personnel, le renforcement des institutions, le partage de l'information, la gestion des ressources et l'appui logistique, afin de mettre efficacement en œuvre le Plan décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine.

Nous encourageons également les autres donateurs à continuer de s'employer à renforcer les capacités de l'Union africaine en matière de maintien de la paix. Nous sommes favorables à ce que le renforcement des capacités de maintien de la paix de l'Union africaine soit placé sur la liste des domaines prioritaires du programme de réforme du maintien de la paix des Nations Unies.

À l'heure actuelle les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont confrontées à des défis redoutables, tels qu'une expansion excessive, le manque d'efficacité et l'insuffisance des ressources. Par conséquent, renforcer les capacités de maintien de la paix de l'Union africaine permettra non seulement d'accroître l'efficacité du maintien de la paix et d'économiser des ressources, mais aussi de renforcer le sentiment de prise en main de l'Afrique et la capacité des Africains de prendre eux-mêmes en main le sort du continent. Il est nécessaire d'examiner les moyens de parvenir à un équilibre optimal entre ces deux éléments afin, d'une part, de pouvoir améliorer le maintien de la paix de l'ONU par l'intermédiaire du renforcement des capacités de l'Union africaine en matière de maintien de la paix, et, d'autre part, de permettre à l'Afrique de tirer parti de la réforme du maintien de la paix de l'ONU et d'améliorer ainsi ses capacités d'ensemble en matière de maintien de la paix.

**M. Le Luong Minh** (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous adresser mes plus sincères félicitations pour votre nomination en tant que nouveau chef de la délégation libyenne. Je remercie la présidence libyenne d'avoir convoqué ce débat important du Conseil de sécurité. Je salue la participation du Secrétaire général Ban Ki-moon; du Président du Groupe d'experts Union africaine-ONU, M. Romano Prodi; du Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, M. Ramtane Lamamra; de la Ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud, M<sup>me</sup> Nkosazana Dlamini Zuma; et d'autres personnalités de l'Union africaine. Je les remercie de leurs contributions. Nous nous associons à la déclaration qui sera faite par l'Ambassadeur Abelardo Moreno Fernández, de Cuba, au nom du Mouvement des pays non alignés.

En tant que l'organe le plus élevé de l'ONU auquel a été confiée la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité a, ces 60 dernières années, joué un rôle indispensable dans le règlement des conflits et des différends internationaux, notamment sur le continent africain. Le fait que la moitié des 63 missions de maintien de la paix que l'ONU a déployées depuis 1948 l'a été en Afrique traduit le lien sans pareil qui unit l'ONU et l'Afrique dans le domaine du maintien de la paix. Fortes de leurs connaissances et de leurs expériences incomparables en matière de règlement des problèmes de leur région, l'Union africaine et les organisations sous-régionales africaines présentent de

nombreux avantages comparatifs pour gérer les situations de conflit en Afrique, même si, comme cela est défini dans la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité joue le rôle phare en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Étant donné la présence de menaces à la paix et à la sécurité en Afrique, il demeure impératif d'améliorer le partenariat et la coopération entre l'ONU et l'Union africaine.

Le passage de la Mission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest au Libéria à la Mission des Nations Unies au Libéria, le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour et la création prochaine d'une mission de maintien de la paix des Nations Unies en Somalie pour prendre la suite de la Mission de l'Union africaine en Somalie, ainsi que l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1809 (2008), la séance avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine d'avril dernier (voir S/PV.5868) et la création du Groupe d'experts Union africaine-ONU qui a rapidement suivie en septembre dernier sont autant d'éléments qui montrent non seulement la nécessité mais aussi la viabilité de cette coopération.

En adoptant à l'unanimité la résolution 1809 (2008), le Conseil a témoigné d'une ferme détermination à accorder une plus grande priorité à son partenariat avec l'Union africaine. Nous appuyons fermement l'objectif partagé du Conseil et de l'Union africaine de rendre plus prévisible, plus durable et plus souple le financement des organisations régionales entreprenant des opérations sous mandat de l'ONU. Nous appuyons également les efforts en cours visant à trouver des modalités pour renforcer la relation entre le Conseil et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, ainsi qu'entre le Secrétariat de l'ONU et la Commission de l'Union africaine.

L'évolution récente de la situation dans les zones de conflit en Afrique a démontré qu'il faut encore se prononcer sur de nombreuses questions si l'on veut parvenir à une paix et à une stabilité durables sur le continent. Aussi bien les réussites que les échecs des opérations de maintien de la paix dirigées par l'ONU en Afrique ont souligné l'importance de renforcer l'Union africaine pour qu'elle soit en mesure de mener des opérations de maintien de la paix sous mandat de l'ONU. Il convient de noter que les Casques bleus déployés en Afrique représentent aujourd'hui près de 75 % des Casques bleus de l'ONU dans le monde, et 40 % de ces derniers sont fournis par des pays

d'Afrique. Comme l'indique le rapport du Groupe d'experts Union africaine-ONU, le principe de la prise en main par l'Afrique devrait être renforcé plus avant. À cette fin, la mise en œuvre du programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine approuvé lors du Sommet mondial de 2005 devrait être accélérée.

Nous félicitons le Groupe d'experts de l'ONU pour le rapport publié en décembre dernier qui contient de nombreuses recommandations utiles, en particulier celles relatives au renforcement des capacités, au financement des capacités logistiques et à la division de la responsabilité. Tout en attendant une évaluation supplémentaire, nous appuyons l'opinion largement partagée qui veut que lorsque nous décidons de la division de la responsabilité, il faut éviter de créer l'impression que l'ONU sous-traite le maintien de la paix à l'Union africaine. Ceci est essentiel si l'on veut mettre pleinement à profit les stratégies comparatives de l'Union africaine, renforcer ses capacités, éviter les chevauchements et garantir la durabilité du partenariat entre nos deux organisations.

Enfin, comme dans n'importe quel autre continent, mais encore plus qu'ailleurs, les causes des conflits en Afrique sont les oppositions politiques et sociales, les violations des droits de l'homme, la pauvreté absolue et, bien souvent, l'ingérence et l'agression étrangères auxquelles il faut répondre d'une manière cohérente et globale.

Ma délégation estime qu'il est nécessaire de rendre plus claire la division de la responsabilité entre les organes de l'ONU, en coopération avec l'Union africaine, pour éliminer ces causes profondes.

**Sir John Sawers** (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres qui vous ont souhaité, Monsieur, la bienvenue au Conseil, qui vous ont félicité de votre accession au poste de Représentant permanent de la Libye, et, en particulier, de votre accession instantanée à la présidence de notre Conseil. Vous êtes bienvenu ici au Conseil.

Je remercie également M. Prodi et son Groupe d'experts pour le travail considérable qu'ils ont entrepris pour rédiger le rapport (S/2008/813) dont nous sommes saisis aujourd'hui. J'ai le très grand plaisir aujourd'hui de souhaiter la bienvenue au Conseil à M. Prodi ainsi qu'à la Ministre des affaires étrangères d'Afrique du Sud et à l'Ambassadeur Lamamra de l'Union africaine.

Le maintien de la paix se trouve au cœur du travail de l'ONU et, au cours des dernières années, nous avons assisté à une rapide augmentation de la taille et de la complexité des missions entreprises par la communauté internationale. L'ONU a joué un rôle central pour répondre à cette demande. Mais les organisations régionales et sous-régionales ont joué un rôle de plus en plus important dans le cadre des mandats confiés par le Conseil de sécurité.

Aucune organisation n'a fait plus que l'Union africaine. Je salue ses efforts, non seulement dans le domaine du maintien de la paix au Burundi, au Soudan et en Somalie, mais également parce qu'elle a créé les conditions propices au relèvement en Sierra Leone, au Libéria et ailleurs. Au Kenya, l'Union africaine a joué un rôle essentiel d'appui à la médiation de Kofi Annan après les violences consécutives aux élections. Depuis la crise au Kenya il y a un an, l'Afrique a fait face à un nombre préoccupant d'exemples, en Guinée, en Guinée-Bissau, au Zimbabwe et aujourd'hui à Madagascar, où la prise de pouvoir se fait par la force et par la violence et ne se fait pas conformément aux exigences constitutionnelles. De nombreux autres pays africains, le Soudan le premier, font face à de graves problèmes de mauvaise gouvernance et de non-respect du droit national et international. Ces cas alourdissent tous le fardeau qui pèse sur l'Union africaine qui doit veiller au respect de l'état de droit et de la constitutionnalité en Afrique. L'Union africaine, ainsi que les efforts qu'elle déploie pour répondre à ces problèmes, méritent notre appui.

La Déclaration commune de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine, en date du 16 novembre 2006, et le Partenariat stratégique Afrique-Union européenne, appuyé par la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique de l'Union européenne, sont des contributions importantes à l'édification d'une meilleure architecture mondiale de paix et de sécurité. Le Royaume-Uni y participe pleinement. Nous participons au renforcement des capacités africaines en aidant à entraîner des milliers de troupes et en appuyant la Force africaine en attente. Nous appuyons également les opérations de l'Union africaine sur le terrain. Le Royaume-Uni a déjà versé environ 5 millions de livres à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) afin d'appuyer le rôle essentiel qu'elle joue dans ce pays et nous nous employons à faire en sorte que la mission de maintien de la paix reçoivent davantage de financement dans les semaines à venir. Nous sommes déterminés à appuyer l'Union

africaine et son rôle croissant dans le domaine du maintien de la paix.

La résolution 1809 (2008) du Conseil de sécurité a souligné que l'ONU doit nouer des partenariats efficaces, en particulier avec l'Union africaine au titre du Chapitre VIII de la Charte. Le Conseil de sécurité est évidemment responsable au premier chef de la paix et de la sécurité internationales et nul ne saurait déroger à cela. Mais nous souhaitons que la relation entre l'ONU et l'Union africaine soit renforcée et cela signifie qu'il faut se pencher plus avant sur les meilleurs moyens de financer de façon fiable et durable les opérations de maintien de la paix de l'Union africaine.

Comme le Premier Ministre de mon pays Gordon Brown l'avait noté lors du débat qui a précédé l'adoption de la résolution 1809 (2008) (voir S/PV.5868), toutes les parties concernées doivent parvenir à un accord sur la voie à suivre. Une approche pragmatique est nécessaire pour s'assurer que nous trouverons une solution pratique. Le rapport du Groupe d'experts sous la direction de M. Prodi contribue de façon importante à ce travail. Je tiens à souligner qu'il est nécessaire d'avoir une vision stratégique commune parmi ceux qui participent au maintien de la paix et de la sécurité, de renforcer les capacités de l'Union africaine dans le domaine de la gestion des opérations au niveau du siège, d'avoir un soutien logistique plus efficace et d'adopter une approche plus coordonnée dans le domaine du renforcement des capacités.

Ces questions importantes appellent un examen plus approfondi et des efforts supplémentaires. Nous attendons avec intérêt d'entendre les observations du Secrétaire général, tenant compte de l'ensemble des options de financement, en particulier en ce qui concerne le coût du lancement et les moyens de rendre rapidement le financement durable. Une solution pourrait bien être un fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour les opérations de maintien de la paix de l'Union africaine, une idée que le Royaume-Uni a défendue par le passé. Le caractère volontaire des contributions à un tel fonds le rendrait acceptable pour de nombreux pays et encouragerait de nouveaux donateurs à y participer. Cela contribuerait également à mettre en place un financement sûr pour une capacité de déploiement rapide de l'Union africaine.

Nous saluons le débat d'aujourd'hui en tant qu'étape importante vers un partenariat entre l'ONU et l'Union africaine. Nous remercions encore une fois

M. Prodi et son Groupe d'experts pour leur travail et nous appuyons la déclaration du président que la délégation libyenne a négociée. Nous attendons avec intérêt le prochain rapport du Secrétaire général. Nous espérons avoir de nouveau l'occasion d'examiner ces questions lors de la prochaine mission du Conseil de sécurité en Afrique.

**M. Ripert** (France) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous souhaiter la bienvenue et vous assurer de la pleine coopération sur laquelle vous pourrez compter de la part de ma délégation. Je voudrais aussi remercier le Secrétaire général et le Président Prodi pour leurs interventions, ainsi que les autres orateurs qui se sont exprimés. Je tiens à remercier le Secrétaire général pour avoir constitué ce Groupe d'experts et nous avoir informés de son rapport et la présidence libyenne d'avoir organisé ce débat auquel nous avons été honorés que participe la Ministre des affaires étrangères sud-africaine.

Il y a bientôt 18 mois, le Président de la République française avait animé ici même une réunion du Conseil de sécurité tenue au niveau des chefs d'État et de gouvernement consacrée au thème de « L'Afrique et les défis à la paix et à la sécurité internationales ». Cette réunion avait notamment permis de souligner le rôle clef de l'Union africaine en la matière. Ce rôle s'est encore renforcé depuis, à travers de nombreuses interventions tant pour prévenir l'apparition de crise que pour participer à leur règlement. La France et l'Union européenne sont pleinement impliquées, et depuis longtemps, pour aider l'Union africaine à disposer des moyens nécessaires pour qu'elle puisse relever ces défis.

Je m'associe naturellement pleinement à l'intervention que la présidence tchèque prononcera tout à l'heure au nom de l'Union européenne, qui est, je le rappelle, le premier partenaire financier de l'Union africaine : la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique de l'Union européenne représente à elle seule 440 millions d'euros depuis l'année 2004 et 300 millions d'euros sont prévus pour les trois prochaines années.

Nous appuyons l'Union africaine dans les opérations qu'elle dirige, nous appuyons le renforcement de ses capacités structurelles, la constitution d'une architecture africaine de paix et de sécurité et la constitution de forces africaines en attente disponibles et formées auxquelles la France, avec notamment l'Italie, apporte une contribution

opérationnelle majeure. La France soutient près d'une vingtaine de centres africains de formation à vocation régionale répartis à travers le continent.

Au-delà, l'Union européenne a noué avec l'Union africaine un véritable partenariat stratégique en matière de paix et de sécurité. Je saisis cette occasion pour rappeler enfin que la montée en puissance de la politique européenne de sécurité et de défense (PESD) de l'Union européenne, qui lui a permis d'intervenir avec efficacité sur le continent africain pour des missions de maintien de la paix, en fait un partenaire fiable et efficace tant pour les Nations Unies que pour l'Union africaine.

Le rapport (S/2008/813) qui nous a été présenté aujourd'hui est une étape dans ce qui constitue un processus. Le Conseil de sécurité devra en effet intégrer au moins les trois éléments suivants dans sa réflexion. Premièrement, une approche générale. Le Groupe d'experts a présenté des orientations sur la façon d'assurer un meilleur soutien aux opérations de l'Union africaine, le Conseil de sécurité devra étudier dans le détail les recommandations que le Secrétaire général lui présentera à cet égard, sur les questions d'organisation comme de financement. Son expertise est irremplaçable.

Deuxièmement, la façon dont est mis en œuvre le soutien décidé par le Conseil de sécurité à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). La résolution 1863 (2009) que nous avons adoptée en janvier dernier a en effet encouragé le Secrétaire général à créer un fonds fiduciaire pour soutenir l'AMISOM et les forces de sécurité conjointes somaliennes, mais a décidé aussi du principe d'un paquet de soutien logistique à l'AMISOM, financé par les Nations Unies. L'urgence est de mettre en œuvre concrètement ces mesures. Le Secrétaire général a commencé à le faire. Nous souhaitons qu'il fasse aussi le point dans son prochain rapport au Conseil de sécurité.

Enfin, troisièmement, il faudra aussi prendre en compte la réflexion que le Conseil de sécurité vient de lancer à l'initiative de la France et du Royaume-Uni sur les opérations de maintien de la paix en concertation avec l'ensemble des autres acteurs concernés du système. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies nous a d'ailleurs rappelé tout à l'heure l'étude d'ensemble du système des Nations Unies en matière de maintien de la paix qu'il venait lui-même d'entreprendre.

Alors que le nombre d'opérations et de soldats des Nations Unies croît fortement, les Nations Unies doivent collectivement réfléchir à la façon d'améliorer l'efficacité des opérations de maintien de la paix et articuler de façon plus efficace sur le terrain maintien de la paix, consolidation de la paix et développement. Les forces de maintien de la paix ne sauraient tout faire.

Notre première étape sera donc d'examiner en détail les recommandations du Secrétaire général. La France souhaite cependant dès à présent donner quelques indications générales sur la façon dont nous pourrions ensemble faire avancer ce processus. Il nous faut en effet concilier le nécessaire soutien à l'Union africaine avec le principe d'universalité des Nations Unies et avec le rôle particulier que la Charte confie au Conseil de sécurité.

Cela a deux types de conséquences. Dans le domaine politique d'abord, il ne peut y avoir de partage des rôles a priori, qui conduirait à une régionalisation du maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'Union africaine a évidemment un rôle central à jouer, mais le Conseil de sécurité a la responsabilité d'agir chaque fois qu'il l'estime nécessaire. Par ailleurs, nous devons prendre garde à une formalisation ou à une institutionnalisation paralysantes de nos relations. C'est sur le terrain que nous devons renforcer ces relations.

Dans le domaine financier, nous partageons l'objectif de parvenir à un financement pérenne des actions de maintien de la paix de l'Union africaine. Mais le recours aux contributions obligatoires des Nations Unies ne nous paraît pas une bonne solution. Pour des raisons d'efficacité et de responsabilité, l'organisation qui finance le budget d'une opération doit en effet en assurer le contrôle et en diriger la chaîne de commandement. Au-delà, nous ne pouvons pas faire abstraction du contexte très contraint du financement des Nations Unies elles-mêmes, qui font face à une charge croissante avec un budget de près de huit milliards de dollars annuels pour le financement des opérations de maintien de la paix.

Des pistes prometteuses existent en revanche, comme la création d'un fonds fiduciaire à caractère global, permanent et aux ressources rapidement mobilisables, financé par des contributions volontaires et conçu de façon à attirer des moyens additionnels, notamment pour répondre à des besoins imparfaitement

pris en compte aujourd'hui, comme ceux qui sont directement liés aux matériels militaires.

Pour terminer, je voudrais à nouveau saluer les efforts du Groupe d'experts présidé par M. Romano Prodi. Au-delà des quelques divergences qui sont perceptibles aujourd'hui, il est nécessaire de souligner que nous débattons non du principe, mais du meilleur moyen de soutenir les opérations de l'Union africaine et l'Union africaine elle-même. La France remercie le Secrétaire général pour les premières indications qu'il nous a données aujourd'hui et nous examinerons dans le détail et avec un grand intérêt le rapport qu'il présentera au Conseil de sécurité sur ces questions dans quelques mois.

**Le Président (parle en arabe) :** Je vais maintenant faire quelques observations en ma qualité de représentant de mon pays.

Pour commencer, je tiens à remercier tous les orateurs de leurs aimables paroles à mon égard et à l'égard de mon pays et le Secrétaire général de nous avoir rejoint lors de cette importante séance. Je souhaite également remercier M. Prodi d'avoir présenté le rapport du Groupe d'experts qu'il préside et M. Lamamra, nouveau Commissaire de l'Union africaine pour la paix et la sécurité, pour sa contribution et M<sup>me</sup> Nkosazana Dlamini Zuma, Ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud, pour sa présence aujourd'hui et pour son importante contribution à notre débat.

Nous nous réunissons aujourd'hui pour débattre du rapport du Groupe d'experts Union africaine-ONU sur les modalités d'appui aux opérations de maintien de la paix et de la sécurité internationales de la paix de l'Union africaine (S/2008/813). Ce débat est particulièrement important à la lumière des recommandations particulières du Groupe d'experts, présidé par M. Prodi, et parce que les opérations de maintien de la paix en général, et celle de l'Union africaine en particulier, sont confrontées à de graves difficultés qui doivent être examinées rapidement. Nous tous ici présents aujourd'hui convenons que la difficulté majeure à laquelle les opérations de maintien de la paix ont à faire face est la demande croissante de ces opérations alors qu'il existe un manque important de personnel et de financement.

Le premier aspect, la pénurie de personnel, est en réalité lié au deuxième aspect, l'insuffisance de fonds. Nous savons que de nombreux États africains sont prêts à fournir des contingents aux opérations de

maintien de la paix si le financement, l'équipement et les armes nécessaires conformément aux normes des Nations Unies leur sont fournis. Il y a ensuite la Force africaine en attente, qui doit être opérationnelle d'ici le milieu de l'année prochaine. C'est un grand progrès pour les opérations de maintien de la paix, et nous devons d'ores et déjà commencer à lui fournir un appui constant, du fait notamment qu'il pourrait être nécessaire de la déployer rapidement en cas d'urgence.

L'Afrique est touchée par les conflits, la pauvreté et les maladies. Elle a cruellement besoin de l'appui de la communauté internationale pour instaurer la sécurité et la stabilité, pour promouvoir le développement et lutter contre la pauvreté et les maladies. Les sommes consacrées aux guerres de par le monde représentent des centaines de fois le montant nécessaire pour permettre à l'Afrique d'instaurer et de préserver la paix et de réaliser le développement.

Nous sommes déçus de voir qu'à ce jour, la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) n'a pas été en mesure de rallier l'appui de la communauté internationale qui aurait permis d'assurer son plein déploiement. Les forces actuellement déployées n'ont pas reçu les armes et l'équipement conformes aux normes de l'ONU, malgré les promesses faites. Nous déplorons qu'un pays qui fournit des contingents à l'AMISOM envisage sérieusement de retirer ses troupes parce qu'elles ne sont pas en mesure de se protéger.

Nous espérons donc que le Conseil de sécurité acceptera bientôt de transformer la Mission de l'Union africaine en Somalie en mission des Nations Unies. La sécurité et la situation humanitaire l'exigent; d'un point de vue moral, l'ONU ne peut pas ne pas participer au maintien de la paix en Somalie alors que des millions de Somaliens sont sans logis et sont pauvres et malades.

Le rapport dont nous sommes saisis aujourd'hui contient des recommandations concrètes à l'appui de la paix en Afrique. Elles méritent un consensus du Conseil de sécurité sur les mécanismes adaptés pour les mettre en œuvre. À notre avis, il est important que M. Prodi continue de participer au processus de mise en œuvre des recommandations du groupe, afin de renforcer les capacités de déploiement des forces de maintien de la paix de l'Union africaine grâce à des ressources durables et prévisibles. Nous estimons que la meilleure manière d'y parvenir est de mettre en

œuvre les recommandations énoncées au paragraphe 90 du rapport.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant de Cuba.

**M. Moreno Fernandez** (Cuba) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de m'adresser au Conseil de sécurité au nom des 118 États membres du Mouvement des pays non alignés.

Avant toute chose, je voudrais vous souhaiter la bienvenue, Monsieur le Président, mon ami de longue date, alors que vous assumez de nouvelles responsabilités en tant que Représentant permanent de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, vous remercier d'avoir organisé ce débat important et vous féliciter du travail remarquable que vous accomplissez à la présidence du Conseil de sécurité. Je voudrais également rendre hommage à S. E. M. Romano Prodi, S. E. M. Ramtane Lamamra et M<sup>me</sup> Nkosazana Dlamini Zuma dont les interventions ont revêtu un grand intérêt pour les membres de notre Mouvement.

Ce débat représente un effort important aux fins de notre objectif commun de renforcer la coopération entre l'ONU et l'Union africaine. Je voudrais également remercier le groupe Union africaine-ONU de nous avoir présenté le rapport consacré aux modalités d'appui aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine (S/2008/813), conformément à la résolution 1809 (2008) du Conseil de sécurité.

Les pays non alignés, qui fournissent actuellement plus de 80 % du personnel de maintien de la paix sur le terrain, notamment les contingents provenant des pays africains, souhaitent renouveler leur appui à la poursuite des efforts visant à renforcer les capacités des pays africains dans le domaine du maintien de la paix. À cet égard, le Mouvement insiste sur le fait qu'il est important de mettre en œuvre le plan d'action conjoint des Nations Unies à l'appui des opérations de maintien de la paix dans l'Union africaine à court, moyen et long terme, en attachant une attention toute particulière à la collaboration dans les domaines de la prévention des conflits et du maintien de la paix, s'agissant notamment de l'appui prêté à la création d'une Force africaine en attente.

Le Mouvement des pays non alignés saisit cette occasion pour rappeler la nécessité d'élargir et de préciser les relations stratégiques entre l'ONU et

l'Union africaine, notamment entre le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, de même qu'entre le Secrétariat de l'ONU et la Commission de l'Union africaine, ce qui jettera les fondements d'une coopération efficace aux fins de l'examen des questions d'intérêt mutuel.

Nous souscrivons à la recommandation figurant dans le rapport du groupe selon laquelle, au moment de définir la répartition des responsabilités, il est important de ne pas donner l'impression que l'ONU sous-traite le maintien de la paix avec l'Union africaine. En fait, l'objectif doit être d'user au mieux des atouts de l'Union africaine pour ce qui est de la prévention des conflits, de la médiation et de ses capacités de mener des opérations de maintien de la paix conformément au Chapitre VIII de la Charte.

Le Mouvement souscrit à l'idée que les ressources mises à la disposition des opérations de maintien de la paix menées par l'UA doivent être durables et prévisibles et, cela n'est pas moins important, souples pour réagir rapidement en cas de crise.

Les pays non alignés reconnaissent la nécessité d'appuyer l'Union africaine pour qu'elle se dote de la capacité institutionnelle qui lui permettra de mettre en œuvre son mandat de manière appropriée et coordonnée, afin notamment de se doter d'une capacité intégrée qui lui permettra de planifier, de diriger et d'appuyer les activités de prévention des conflits et de maintien de la paix en Afrique, en étroite coopération avec le Département des opérations de maintien de la paix.

Le Mouvement souhaite également souligner la nécessité de créer des mécanismes d'appui financier et logistique novateurs qui tiennent particulièrement compte des besoins de l'Union africaine à l'échelle du continent. En ce sens, les pays membres du Mouvement prennent note des mécanismes financiers qui ont été proposés par le groupe Union africaine-ONU et espèrent recevoir des informations supplémentaires sur leur mise en œuvre.

Nous soulignons l'importance d'une coopération étroite entre tous les partenaires et les contributeurs internationaux qui appuient le renforcement des capacités de maintien de la paix de l'Union africaine, notamment la nécessité de soutenir la création de programmes de formation efficaces et suffisamment financés.

Le Mouvement des pays non alignés est convaincu que l'ONU a la responsabilité fondamentale de garantir le maintien de la paix et de la sécurité internationales et que le rôle des accords régionaux devra être aligné strictement sur le Chapitre VIII de la Charte, qu'il ne devra en aucune manière se substituer à celui de l'ONU, ni déroger à la pleine application des principes régissant les opérations de maintien de la paix de l'ONU.

À cet égard, le Mouvement réaffirme que la création de toute opération de maintien de la paix ou la prorogation du mandat de toute opération existante doit respecter strictement les buts et principes de la Charte des Nations Unies, aussi bien que les principes de base régissant ces opérations : assentiment des parties, non-recours à la force, excepté en cas de légitime défense, et impartialité.

Les opérations de maintien de la paix ne peuvent ni ne doivent remplacer le traitement des causes fondamentales d'un conflit, mais devraient les aborder de manière logique, planifiée, coordonnée et globale, de concert avec d'autres instruments de caractère politique, social, économique ou intéressant le développement.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme la nécessité de créer une base logistique pour appuyer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique, puisque c'est là que se déroulent la plupart de ces activités. Cela amplifierait encore le déploiement de missions en Afrique, assurant ainsi leur rentabilité et favorisant le renforcement des capacités de l'Union africaine en matière d'opérations de maintien de la paix.

Permettez-moi de terminer en soulignant que les défis lancés par l'Afrique sont pluridimensionnels et ne peuvent être abordés séparément. Les problèmes que posent la prévention et la résolution des conflits et le maintien de la paix sont indissolublement liés au développement économique et social durable.

Enfin, nous espérons que ce débat contribuera à l'adoption de mesures concrètes et appropriées pour consolider la relation entre les Nations Unies et l'Union africaine.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

**M<sup>me</sup> Viotti** (Brésil) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous présenter mes salutations, Monsieur, à l'heure où vous assumez vos fonctions de Représentant permanent

de la Libye auprès de l'Organisation des Nations Unies, aussi bien que la présidence du Conseil pour le mois de mars. Je vous remercie de l'initiative que vous avez prise d'organiser ce débat, qui vient à son heure et revêt beaucoup d'intérêt pour nous tous. Je sais gré de leur présence et de leurs déclarations au Secrétaire général, au Ministre Dlamini Zuma et à M. Lamamra, Commissaire à la paix et la sécurité de l'Union africaine. Cette présence de haut niveau ne fait que confirmer l'importance de la question dont nous nous occupons aujourd'hui.

Je tiens à exprimer ma gratitude à M. Romano Prodi pour la compétence avec laquelle il a dirigé les activités du groupe sur les modalités de la coopération entre les Nations Unies et l'Union africaine dans le soutien aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous apprécions à leur juste prix les consultations approfondies avec les États Membres, qui ont ajouté à la perception déjà aiguë du groupe. Nous pensons que le rapport du groupe (S/2008/813) constitue un puissant instrument s'agissant d'édifier une vision stratégique commune de consolidation du partenariat entre les Nations Unies et l'Union africaine.

Ces dernières années, les Nations Unies ont affronté un nombre croissant de défis dans le domaine de la paix et de la sécurité. Les opérations de maintien de la paix sont devenues plus complexes. Les pays africains et les organisations régionales africaines ont à maintes reprises fait acte de volontariat et se sont déclarées disposées à endosser une responsabilité accrue dans notre effort commun pour préserver la paix. Tel fut le cas au Darfour, en Somalie et en Côte d'Ivoire, entre autres lieux. À cette louable attitude doit répondre une égale volonté de la part des Nations Unies de fournir le soutien nécessaire.

L'importance de la coopération avec l'Union africaine et les organisations africaines sous-régionales a été réaffirmée au niveau des chefs d'État et de gouvernement quand le Conseil s'est réuni en avril dernier sous la présidence sud-africaine (voir S/PV.5868) et a adopté la résolution 1809 (2008). Auparavant, au Sommet mondial de 2005, les chefs d'État et de gouvernement de l'ensemble des États Membres de l'Organisation des Nations Unies avaient appuyé l'idée d'un renforcement de la coopération. Le rapport dont nous sommes saisis donne une forme concrète à cet objectif commun.

La coopération entre les Nations Unies et l'Union africaine est une expression des dispositions du

Chapitre VIII de la Charte, comme le groupe l'a reconnu dans son rapport. Les principes et les buts du document fondateur de l'Organisation, aussi bien que la responsabilité première du Conseil de sécurité pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, sous-tendent cette coopération.

Nous souscrivons sans réserve à la vue du groupe qu'une paix durable ne peut être instaurée par le seul déploiement de forces militaires. La coopération entre les Nations Unies et l'Union africaine devrait être centrée non seulement sur la paix, mais aussi sur le développement durable. Ce qui compte le plus, c'est d'inclure une dimension « consolidation de la paix » dès les premières étapes du maintien de la paix. La promotion de la sécurité va main dans la main avec la consolidation des institutions nationales et avec la mise en place des conditions propices à un développement soutenu.

Le Brésil prend note avec intérêt de la proposition du groupe de créer un mécanisme des Nations Unies qui serait chargé d'aider à financer les missions de maintien de la paix de l'Union africaine. Nous croyons que cette importante proposition mérite l'examen approfondi non seulement du Conseil de sécurité, mais aussi du Comité spécial des opérations de maintien de la paix et de l'Assemblée générale. Le Brésil convient avec le groupe et l'Union africaine qu'on ne peut s'attendre à ce que des missions de maintien de la paix soient déployées dans des situations au déroulement incertain et en l'absence des moyens nécessaires. Nous sommes en accord avec l'analyse selon laquelle, en l'absence des capacités indispensables, une telle approche comporte non seulement le risque d'aboutir à l'échec, mais aussi le risque de susciter des attentes qui ne seront pas remplies, avec de graves conséquences pour la crédibilité de l'Organisation.

L'Union africaine a une position unique s'agissant d'offrir des compétences et d'assumer un contrôle dans le processus de solution des conflits sur le continent. Il nous faut emprunter à ses ressources et connaissances, mais nous avons aussi le devoir de jouer un rôle actif dans son succès. Les organisations sous-régionales – la Communauté de développement de l'Afrique australe, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest, pour n'en citer que quelques-unes – vont souvent au-delà de leurs strictes obligations pour assurer la paix et intervenir au nom du

Conseil. Elles ont besoin d'être soutenues dans ces activités.

Le Brésil fournit traditionnellement des contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous avons actuellement des forces militaires et de police dans plusieurs missions en Afrique – au Sahara occidental, en Côte d'Ivoire, au Soudan et au Libéria – et dans des missions politiques spéciales en Guinée-Bissau et en Afrique de l'Ouest. Dans le passé, nous avons envoyé des soldats en Angola et au Mozambique dans le cadre d'opérations de maintien de la paix essentielles pour ces pays lusophones frères.

Notre contribution au maintien de la paix en Afrique est centrée moins sur les ressources financières et davantage sur la formation et le transfert d'expertise. Cette modalité de la coopération Sud-Sud se fonde sur une perspective commune concernant la résolution des conflits, vue comme une expérience globale reposant sur les trois piliers de la sécurité, de la réconciliation

politique et du développement. Au stade actuel, le Brésil examine divers moyens d'améliorer notre coopération dans le domaine du maintien de la paix tant avec l'Union africaine qu'avec les pays africains pris séparément, en tenant compte de nos limitations budgétaires et de notre aptitude à avoir un impact sensible sur le terrain.

Le maintien de la paix est une responsabilité mondiale, et aussi un atout mondial. La coopération avec l'Union africaine représente une voie de plus vers l'instauration de la paix et de la sécurité. Mais elle ne diminue en rien les obligations des Nations Unies. Le Brésil est prêt à participer aux débats qui feront suite aux recommandations du groupe.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Un certain nombre d'orateurs sont encore inscrits sur ma liste pour la présente séance. Avec l'accord des membres du Conseil, j'ai l'intention de suspendre la séance jusqu'à 15 heures.

*La séance est suspendue à 13 h 10.*